

20 17 RAPPORT ANNUEL



 **RRUQ**
Régime de retraite
de l'Université du Québec



T ABLE DES MATIÈRES

Faits saillants.....	1
En un coup d'œil.....	3
Principaux indicateurs financiers.....	3
Message du président	4
Mot du directeur général	6
Situation financière du RRUQ.....	8
Profil des participants.....	13
Service à la clientèle	16
La gouvernance	17
Rapport des comités	22
Les ressources humaines.....	25
Les technologies de l'information.....	26
Frais d'administration et de gestion	28
Les placements	30
États financiers et notes afférentes.....	43
Rapport de l'auditeur indépendant	44
Comités et partenaires	74
Fédération des retraités de l'Université du Québec	76
Principaux conseillers externes	78
Gestionnaires de portefeuilles	79
Calendrier des assemblées annuelles 2018.....	80

F AITS SAILLANTS

ENTENTE DE LA TABLE RÉSEAU ⁽¹⁾ DU 16 MARS 2017 MODIFIANT LES BÉNÉFICES DU RÉGIME

ADOPTION PAR LA TABLE RÉSEAU D'UNE POLITIQUE DE FINANCEMENT À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018 (DÉTAILS À L'INTÉRIEUR DU RAPPORT)

ÉVALUATION ACTUARIELLE

- L'estimation du ratio de capitalisation au 31 décembre 2017 est égale à 98,5 % incluant la provision pour écarts défavorables (PED⁽²⁾) et 94,4 % en excluant la PED;
- Le degré de solvabilité au 31 décembre 2017 est estimé à 77,8 %;
- Le taux de cotisation au Régime est passé de 21,3 % à 19,7 % du salaire au 1^{er} janvier 2018;
- La pleine indexation est accordée sur les rentes en versement pour le service avant 2005;
- Le passif des retraités représente environ 52 % du passif total de capitalisation.

PLACEMENTS

- Rendement brut de 10,47 %;
- Actifs sous gestion de 4,2 G \$;
- Au cours des quatre dernières années, la gestion active a procuré une valeur ajoutée annualisée de 0,95 % de plus que le portefeuille de référence, ce qui représente près de 138 M \$.

ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

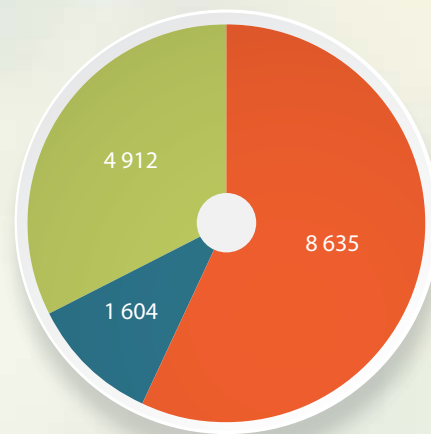
(1) La Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives est un groupe mandaté par le CIRAC (Cartel intersyndical sur les régimes de retraite et sur les assurances collectives), du côté syndical, et la CARH (Commission de l'administration et des ressources humaines de l'Université du Québec), du côté patronal, pour négocier, entre autres, les dispositions du Règlement du RRUQ.

(2) La PED est une réserve que le RRUQ doit constituer, en vertu de la Loi, à l'aide des gains actuariels qui sont observés lors des évaluations actuarielles. Cette réserve constitue une marge de sécurité et ne peut être utilisée à d'autres fins. La PED doit atteindre une valeur établie par la Loi (actuellement de 650 M \$) pour être pleinement constituée. La valeur de cette réserve au 31 décembre 2017 est de 177 M \$.

E N UN COUP D'OEIL

Le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec (UQ) et de quelques autres employeurs qui ont des liens avec l'UQ. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées basées sur les cinq années les mieux rémunérées de la carrière du participant. La rente versée est égale à 2 % du salaire final moyen par année de participation et elle est coordonnée, c'est-à-dire ajustée à 65 ans pour tenir compte des prestations du Régime de rentes du Québec.

TOTAL DES PARTICIPANTS: 15 151

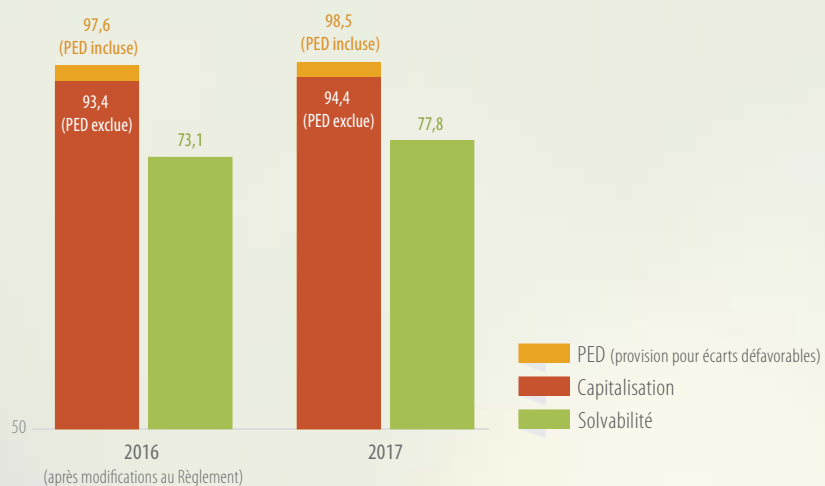


Au total : 15 151
Au 31 décembre 2017

Actifs
Retraités et bénéficiaires
Inactifs

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

Ratios de capitalisation et de solvabilité (%)
au 31 décembre





André G. Roy
Le président

M ESSAGE DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,

En 2017, pour une sixième année consécutive, le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) a enregistré des rendements supérieurs aux besoins actuariels. Ceci se traduit par une amélioration de la santé financière du Régime. Le ratio de capitalisation du Régime est estimé à 98,5% au 31 décembre 2017. Plusieurs raisons expliquent l'accroissement de la valeur du Régime, lesquelles vous sont présentées dans le présent rapport annuel que je vous invite à lire avec intérêt.

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DU RÉGIME AU 1^{ER} JANVIER 2018

Les représentants à la Table réseau ont conclu, le 16 mars 2017, une entente globale concernant des modifications à certaines dispositions du RRUQ. Cette entente a pour but d'assurer la pérennité du Régime et de revoir le mécanisme d'indexation conditionnelle mis en place en 2005, la probabilité de verser de l'indexation dans les prochaines années en vertu de ce mécanisme étant très faible. Les modifications sont effectives à partir du 1^{er} janvier 2018.

L'ENTENTE COMPREND NOTAMMENT :

- Le maintien de la pleine indexation des rentes pour le service avant 2005;
- Une indexation garantie à 75% de l'IPC, pour tous les participants, pour le service à compter du 1^{er} janvier 2018;
- La mise en place d'un mécanisme d'indexation ponctuelle pour la période 2005-2017;
- Le remplacement de l'indexation ponctuelle par une indexation garantie à 75% de l'IPC pour la période 2005-2017, lorsqu'il y a des excédents d'actifs;
- Des changements à la retraite facultative sans réduction et aux dispositions de retraite anticipée;
- Des changements aux prestations de cessation d'emploi avant la retraite, notamment l'acquittement en proportion du degré de solvabilité pour ceux qui désireront transférer leurs droits du Régime à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le 8 novembre 2017, l'Assemblée des gouverneurs a adopté les modifications au Règlement du Régime qui ont été publiées dans la Gazette officielle du Québec le 25 novembre 2017. La demande d'enregistrement des modifications auprès des autorités légales a été faite par le Secrétariat du RRUQ le 4 décembre 2017.



POLITIQUE DE FINANCEMENT

La Loi RCR a été changée en novembre 2015 afin de prévoir qu'une politique de financement conforme aux exigences prévues par règlement soit établie par celui qui peut modifier le Régime, c'est-à-dire la Table réseau. Celle-ci a adopté une nouvelle politique le 17 octobre 2017 qui prend effet le 1^{er} janvier 2018 et l'a transmise au Comité de retraite qui veillera à son application. La Politique de financement a été ajoutée en tant qu'annexe E au Règlement général 6 des règlements de l'Université du Québec le 8 novembre 2017 par l'Assemblée des gouverneurs.

La nouvelle Politique de financement reflète les détails de l'entente du 16 mars 2017. Le taux des cotisations salariales des participants sera en moyenne égal à 9,85 % des salaires à compter du 1^{er} janvier 2018 (10,65 % en 2017). Le financement du Régime demeurant paritaire, les employeurs cotiseront également un taux de 9,85 % des salaires au Régime et verseront une cotisation hors Régime de 1,15 % des salaires en 2018 pour financer l'indexation ponctuelle, représentant un taux global de 11 %.

Afin de favoriser la stabilité des cotisations à un niveau acceptable pour les employés et les employeurs, la Politique de financement encadre la gestion des marges dans les taux d'intérêt pour calculer le passif et le coût du service courant du Régime. Une nouvelle évaluation actuarielle au 31 décembre 2016 a été produite en octobre 2017 par nos actuaires externes afin de tenir compte des modifications au Régime et de la nouvelle Politique de financement. Les résultats détaillés sont présentés dans la section sur la « Situation financière du RRUQ ». Les marges utilisées étant plus conservatrices, le ratio de capitalisation du Régime au 31 décembre 2016 a été établi à 97,6 % comparativement à 104,4 % lors de sa publication dans le rapport annuel de l'an dernier.

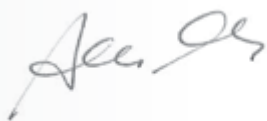
REMERCIEMENTS

Chaque année, des membres du Comité de retraite quittent leur fonction après avoir œuvré au sein du Comité. Ainsi, en 2017, Madame Ginette Belleau, membre désignée par la corporation INRS, Monsieur Guy Bertrand, membre non-votant désigné par les participants non actifs, les retraités et les bénéficiaires, Monsieur Nicolas Leberre, membre désigné par les employés de l'INRS, Monsieur Serge Potvin et Monsieur Ralph Doyle (ce dernier a succédé à Monsieur Potvin en cours d'année), membre désigné par les employés de l'UQAC et Monsieur Martin Roch, membre désigné par les employés de l'ENAP, ont quitté le Comité de retraite. Je les remercie pour leur engagement et leur implication des dernières années auprès du Comité.

Je souhaite la bienvenue à cinq nouveaux membres, Monsieur Claude Arbour qui représente maintenant la corporation INRS, Monsieur Pier-André Bouchard St-Amant, membre désigné par les employés de l'ENAP, Madame Hélène Girard, membre désignée par les employés de l'INRS, Madame Hélène Grand-Maître, membre non-votante désignée par les participants non-actifs, les retraités et les bénéficiaires et Monsieur André Rossignol, membre désigné par les employés de l'UQAC.

Je veux également souligner l'excellent travail de Madame Magalie Jutras, membre externe et la remercier pour toutes les années au cours desquelles elle a siégé au Comité d'éthique et de déontologie du RRUQ. Madame Jutras a quitté le Comité en 2017 et a été remplacée par Madame Marielle Pauzé, à qui je souhaite la bienvenue.

Enfin, le dévouement des membres du Comité de retraite et des sous-comités doit être souligné. Leur contribution à nos travaux est essentielle à la bonne gestion de votre régime de retraite. Je remercie également le directeur général du RRUQ et toute son équipe du Secrétariat pour leur travail et leur support continu.



Le président, **André G. Roy**



Alain Vallée
Directeur général

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers membres,

Les principales places boursières ont toutes réalisé de très bons résultats en 2017, ce qui a contribué à la performance du RRUQ. Même les portefeuilles obligataires ont fourni un rendement au-dessus des attentes. Ainsi, le rendement global du RRUQ en 2017 a de nouveau dépassé les besoins actuariels, améliorant la situation financière du Régime.

La valeur des actifs du RRUQ s'établit à 4,2 G\$ au 31 décembre 2017, en hausse de 353 M\$ par rapport à l'année précédente, grâce à un rendement de 10,47 % en 2017. La valeur ajoutée, par rapport au portefeuille de référence, s'élève à 1,06 %. Sur une période de quatre ans, le rendement annualisé du Régime s'élève à 9,50 % avec une valeur ajoutée moyenne de 0,94 % par année. Sur 10 ans, le rendement annualisé est égal à 7,03 % et la valeur ajoutée moyenne est de 1,07 %.

Comme exprimé l'an dernier, des incertitudes demeurent, cependant, quant aux rendements futurs qui seront obtenus au cours des prochaines années. Les valorisations des titres boursiers sont élevées, surtout aux États-Unis, et le mouvement de hausse des taux d'intérêt est amorcé, lequel affectera à la baisse le rendement des obligations.

MODIFICATIONS AU RRUQ AU 1^{ER} JANVIER 2018

Les modifications adoptées au RRUQ à la suite de l'entente du 16 mars 2017 de la Table réseau prennent effet le 1^{er} janvier 2018. Cela implique un travail important pour le Secrétariat :

- Rédaction des modifications au Règlement du Régime (complétée en 2017)
- Enregistrement des modifications auprès des autorités concernées
- Modifications aux systèmes d'administration, y compris un logiciel de projection des rentes
- Révision des formulaires, des relevés, des brochures d'information, du sommaire du Règlement, des documents destinés aux employeurs ainsi que des cours de préparation à la retraite

Tous nos efforts sont mis à contribution afin de continuer à fournir un service exemplaire aux participants pendant la période de réalisation de ces travaux. Au moment d'écrire ces lignes, une grande proportion du travail est déjà accomplie.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Déjà signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) de l'ONU depuis octobre 2009, le RRUQ a adopté une Politique sur l'investissement responsable, le 25 mai 2017. La Politique vise à définir un cadre clair et souple permettant au RRUQ d'intégrer les considérations liées à l'investissement responsable et à sa gestion des actifs en tenant compte des marchés dans lesquels il investit. Par cette politique, le RRUQ a pour objectif d'apporter une contribution crédible et efficace à l'amélioration du bilan social des sociétés tout en tenant compte du rendement du capital des participants et retraités du Régime. Cela nous permettra de mieux faire concorder nos activités d'investissement avec les intérêts généraux de la société.

Le RRUQ possède également une Politique d'exercice des droits de vote qui est le principal élément de son approche aux PRI depuis 2009.

CHANGEMENTS AU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (RRQ)

Après quelques années à étudier les bonifications à apporter au régime public qui couvre l'ensemble des travailleurs québécois, le Régime de rentes du Québec (RRQ), le gouvernement du Québec a annoncé le 2 novembre 2017 les changements retenus. Ceux-ci seront mis en place graduellement de 2019 à 2025. Il y aura une augmentation du niveau de couverture de tous les québécois par le RRQ de deux façons :

1. En augmentant le salaire maximum tenu en compte par le RRQ
2. En haussant le crédit de rente annuel reconnu par le RRQ

Les taux de cotisations des employés et des employeurs au RRQ augmenteront afin de financer les hausses de rentes.

Le RRUQ étant historiquement un régime dont les bénéficiaires sont intégrés avec ceux payés par le RRQ, le Secrétariat a présenté au Comité de retraite une liste des enjeux et considérations que soulèvent ces changements pour le RRUQ.

Votre tout dévoué,



Alain Vallée, directeur général





Eve Belmonte
Directrice de l'actuariat

RÔLE DE LA DIRECTION DE L'ACTUARIAT

- Administrer et appliquer les dispositions du Régime.
- Conserver, en collaboration avec les employeurs, des données de participation fiables.
- Offrir à la clientèle (employés, retraités et employeurs) un service de haute qualité et effectuer les calculs et le traitement des prestations du Régime.
- Collaborer avec le Comité de retraite et les intervenants concernés pour assurer l'application de la Politique de financement, et effectuer des recommandations quant à son usage ou son contenu lorsque requis.

SITUATION FINANCIÈRE DU RRUQ

Avec l'adoption des modifications aux dispositions du RRUQ qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018, une nouvelle Politique de financement a été adoptée par la Table réseau. Cette nouvelle politique tient compte des dispositions du RRUQ en vigueur le 1^{er} janvier 2018 ainsi que des nouvelles exigences de financement des lois et règlements applicables aux régimes de retraite (la Loi).

PLUSIEURS ÉLÉMENTS DU FINANCEMENT DU RRUQ ONT ÉTÉ MODIFIÉS AVEC LA NOUVELLE POLITIQUE DE FINANCEMENT :

- Pour les rentes en versement, la nouvelle Politique de financement prévoit, à compter de 2018, la mise en place d'un mécanisme d'indexation ponctuelle pour les rentes créditées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2017 en remplacement de l'indexation conditionnelle. De plus, si des surplus sont constatés dans le futur, ils seront affectés à l'indexation de ces rentes pour tous les participants.
- L'ancienne Politique de financement avait comme objectif de financer des rentes pleinement indexées. La nouvelle Politique prévoit le financement des rentes avec l'indexation garantie uniquement, soit 75 % de l'IPC pour les rentes créditées à compter de 2018.
- L'ancienne Politique prévoyait que le financement du RRUQ était déterminé par les résultats de deux évaluations actuarielles, l'évaluation actuarielle statutaire et la Revue de la situation financière. La nouvelle Politique prévoit qu'une seule évaluation actuarielle est nécessaire, soit l'évaluation statutaire.

ÉVALUATION ACTUARIELLE STATUTAIRE

Deux bases d'évaluation

Capitalisation

- Hypothèse de continuité du Régime
- Financement ordonné à long terme
- Taux d'intérêt pour calculer le passif dépend du rendement espéré de la Politique de placement
- Depuis 2014, la Loi stipule qu'une provision pour écarts défavorables (PED) doit être constituée à partir des gains actuariels

Solvabilité

- Hypothèse de terminaison du Régime
- Taux d'intérêt pour calculer le passif varie à chaque évaluation (basé sur les obligations à long terme du gouvernement du Canada)

HISTORIQUE DES RATIOS DE CAPITALISATION ET DE SOLVABILITÉ (%) AU 31 DÉCEMBRE



Une nouvelle évaluation actuarielle au 31 décembre 2016 a été produite en octobre 2017 afin de tenir compte des modifications au Régime et de la nouvelle Politique de financement. Les marges utilisées étant plus conservatrices, le ratio de capitalisation du Régime au 31 décembre 2016 a été établi à 97,6 % comparativement à 104,4 % lors de sa publication dans le rapport annuel de l’an dernier.

À la date d’impression du rapport annuel, l’évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2017 n’avait pas encore été complétée. Elle le sera au cours des prochains mois. Ainsi, une estimation de la situation financière de capitalisation au 31 décembre 2017 a été produite et est présentée dans le tableau ci-dessous :

ÉVALUATION ACTUARIELLE DE CAPITALISATION

(MILLIONS DE \$)	31 décembre 2017 (estimation)	31 décembre 2016 (réel)
ACTIF	4 245	3 893
PASSIF	(4 310)	(3 987)
SURPLUS (DÉFICIT)	(65)	(94)
RÉSERVE (PED*)	177	171
SURPLUS (DÉFICIT) AU COMPTE GÉNÉRAL	(242)	(265)
TAUX DE RENDEMENT ESPÉRÉ FUTUR	5,11 %	5,36 %
RATIO DE CAPITALISATION	98,5 %	97,6 %

*PED = provision pour écarts défavorables constituée de gains actuariels.

La Loi exige que le déficit de 242 M \$ au compte général soit financé sur 15 ans.

Le rendement de la Caisse a dépassé les attentes en 2017 (rendement de 10,47 % comparé au rendement espéré de 5,36 %), ainsi, environ 150 M \$ de gains actuariels ont été générés. Cependant, la nouvelle Politique de financement du RRUQ prévoit qu'à chaque évaluation, les hypothèses actuarielles sont modifiées afin d'annuler les gains et pertes actuariels, et ainsi stabiliser la situation financière du Régime. C'est pourquoi la situation financière au 31 décembre 2017 ne reflète pas les gains de rendement observés en 2017. De plus, le tableau présente une hypothèse de rendement futur plus conservatrice au 31 décembre 2017 qu'au 31 décembre 2016.

Une estimation de la situation financière sur base de solvabilité a aussi été préparée au 31 décembre 2017 et est présentée dans le tableau suivant :

ÉVALUATION ACTUARIELLE DE SOLVABILITÉ

(MILLIONS DE \$)	31 décembre 2017 (estimation)	31 décembre 2016 (réel)
ACTIF	4 237	3 884
PASSIF	(5 449)	(5 313)
SURPLUS (DÉFICIT)	(1 212)	(1 429)
DEGRÉ DE SOLVABILITÉ	77,8%	73,1%

Bien que le déficit de solvabilité de 1,2 milliards \$ ne doit pas être financé, le degré de solvabilité de 77,8 % est pris en compte lors de l'acquittement des prestations du RRUQ si les participants choisissent une somme forfaitaire (par exemple lors d'une cessation d'emploi).

Veuillez noter que les résultats au 31 décembre 2017 présentés dans la présente section sont préliminaires et qu'ils seront finalisés au cours des prochains mois. Ceux-ci seront publiés sur le site Internet du RRUQ au cours de l'été 2018.

TAUX DE COTISATION 2018

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le taux de cotisation salariale des participants au RRUQ est égal à 11,71 % du salaire ajusté. Le salaire ajusté est égal au salaire réduit de 25 % du minimum entre le salaire et le maximum des gains admissibles (« MGA »). Le taux de 11,71 % du salaire ajusté équivaut à 9,85 % de la masse salariale totale. Ce taux de cotisation comporte trois composantes réparties comme suit :

DESCRIPTION		
COTISATION D'EXERCICE	9,51 %	Cotisation servant à financer le coût des prestations octroyées dans l'année courante aux participants actifs du RRUQ
COTISATION DE STABILISATION	0,83 %	Cotisation requise par la Loi servant à financer une marge de sécurité permettant de stabiliser le taux de cotisation dans le temps
COTISATION D'ÉQUILIBRE	1,37 %	Cotisation requise par la Loi servant à financer le déficit lié au service passé
COTISATION SALARIALE TOTALE	11,71 %	Cotisation totale minimale requise par la Loi

Les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 détermineront le taux de cotisation pour l'année 2019. Le Comité de retraite publiera un avis à l'automne 2018 afin d'aviser les participants du taux de cotisation de 2019.

INDEXATION DES RENTES

1. Rentes accumulées avant 2005

Si vous êtes retraité du RRUQ, chaque année à votre date d'anniversaire de retraite, la portion de votre rente accumulée avant 2005 est pleinement indexée selon 100 % de l'indice des rentes (IPC).

2. Rentes accumulées de 2005 à 2017

Les rentes accumulées depuis 2005 n'ont pas la garantie d'indexation à 100 % de l'IPC. De 2005 à 2017, un mécanisme d'indexation conditionnelle des rentes accumulées entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2017 existait. Ce mécanisme a mené à l'indexation des rentes en 2006, 2007, 2008 et une partie de 2009 (jusqu'au 30 juin). Depuis le 1^{er} juillet 2009, aucune indexation n'a été accordée par l'application de ce mécanisme.

Parmi les modifications au Règlement du RRUQ entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018, le mécanisme d'indexation conditionnelle a été abrogé et remplacé par deux mécanismes distincts :

- Le premier mécanisme applicable est le mécanisme d'**indexation ponctuelle**, qui sert à verser une certaine indexation aux retraités uniquement. Le niveau d'indexation versée n'est pas garanti, mais dépend du résultat des évaluations actuarielles. En pratique, les étapes de ce mécanisme sont :
 - À compter de 2018, les employeurs participant au RRUQ versent une cotisation dans un véhicule d'accumulation externe au RRUQ. La cotisation des employeurs en 2018 est de 1,15 % du salaire. Ce taux n'est pas garanti pour les années futures et sera déterminé à nouveau à chaque évaluation actuarielle.
 - Lors de l'évaluation actuarielle, les sommes accumulées dans le véhicule financier serviront à indexer les rentes 2005 – 2017 des retraités et conjoints survivants de participants décédés. L'indexation versée dépendra du montant disponible dans le véhicule, ainsi que du groupe de participants admissibles.
 - La Politique de financement du RRUQ prévoit que ce mécanisme s'appliquera à compter de 2019. Ainsi, en 2018, les rentes accumulées depuis 2005 ne sont pas indexées.
- Le second mécanisme applicable est l'utilisation des surplus du RRUQ afin de garantir l'indexation des rentes accumulées entre 2005 et 2017 pour tous les participants (participants actifs, retraités et ex-employés ayant conservé leurs droits dans le RRUQ). Toutefois, avant que la Caisse du RRUQ ne dispose de surplus à cette fin, une provision pour écarts défavorables (PED) d'environ 650 M \$ doit être constituée avec les gains actuariels observés. Cependant, puisque la Politique de financement prévoit que les gains actuariels observés sont éliminés par l'ajustement des hypothèses actuarielles lors de chaque évaluation actuarielle, il n'est pas prévu que la PED soit constituée à moyen terme. Par le fait même, le mécanisme d'utilisation des surplus ne devrait pas être applicable à moyen terme.

3. Rentes accumulées à compter de 2018

Les rentes accumulées pour la participation à compter de 2018 comporteront une indexation garantie à 75 % de l'IPC.

POLITIQUE DE FINANCEMENT

La nouvelle Politique de financement du RRUQ entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 peut être consultée sur le site Internet du RRUQ au www.rruq.ca à la section « Le RRUQ », onglet « Documentation ». Un sommaire de cette politique est présenté dans cette section.

Responsabilité de la Politique :

La Politique de financement est sous la responsabilité de la Table réseau de négociation.

Objectifs :

- Sécuriser le versement des prestations promises à long terme; et
- Favoriser la stabilité des cotisations à un niveau acceptable pour les employés et les employeurs. La cotisation totale ne doit pas excéder 22 % de la masse salariale.

Méthodes d'évaluation des coûts :

TAUX DE COTISATION	Minimum requis par la Loi selon l'évaluation actuarielle de capitalisation.
FRÉQUENCE DES ÉVALUATIONS ACTUARIELLES	Annuellement, sauf si le taux de cotisation dépasse 22 % du salaire. Un report à l'année suivante est alors possible, sur approbation de la Table réseau de négociation. Minimale, une évaluation actuarielle doit être préparée tous les trois ans.
ÉVALUATION DE L'ACTIF DU RRUQ	Valeur marchande.
ÉVALUATION DU PASSIF DU RRUQ	Méthode actuarielle de primes uniques successives dites « projection des prestations pour les services accumulés ».
HYPOTHÈSE DE TAUX DE RENDEMENT À LONG TERME DE LA CAISSE	À chaque évaluation actuarielle, cette hypothèse est révisée afin de stabiliser le taux de cotisation. Des contraintes sont fixées par la Politique concernant les marges pour écarts défavorables minimales et maximales qui peuvent être utilisées, notamment : <ul style="list-style-type: none">• Maintenir le coût du service courant à 16,0 % de la masse salariale• Éliminer les gains et pertes actuariels qui sont observés à chaque évaluation
AUTRES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES	Sont revues par l'actuaire à chaque évaluation actuarielle. La Table réseau doit être informée des modifications proposées par l'actuaire.

Caractéristiques du taux de cotisation :

- Il est paritaire (50 % employé et 50 % employeur)
- Il est égal au minimum requis par la Loi
- Il comporte trois composantes :
 - Cotisation d'exercice
 - Cotisation de stabilisation
 - Cotisation d'équilibre
- Il ne doit pas dépasser 22 % de la masse salariale

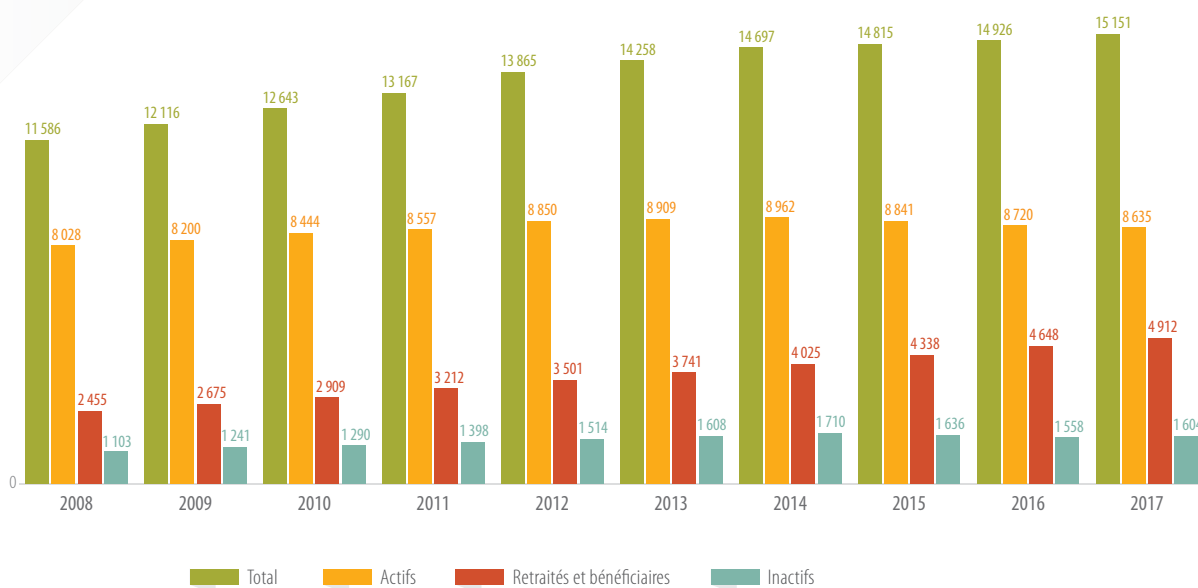
Révision de la Politique de financement :

- Si des modifications sont apportées aux dispositions du RRUQ
- Si des changements législatifs sont observés
- Si, après avoir utilisé tous les moyens prévus à la Politique, l'actuaire prévoit qu'il est plus probable qu'improbable que le taux de cotisation dépasse 22 % du salaire sur un horizon de 10 ans
- Si le Comité de retraite du RRUQ en fait la demande

P

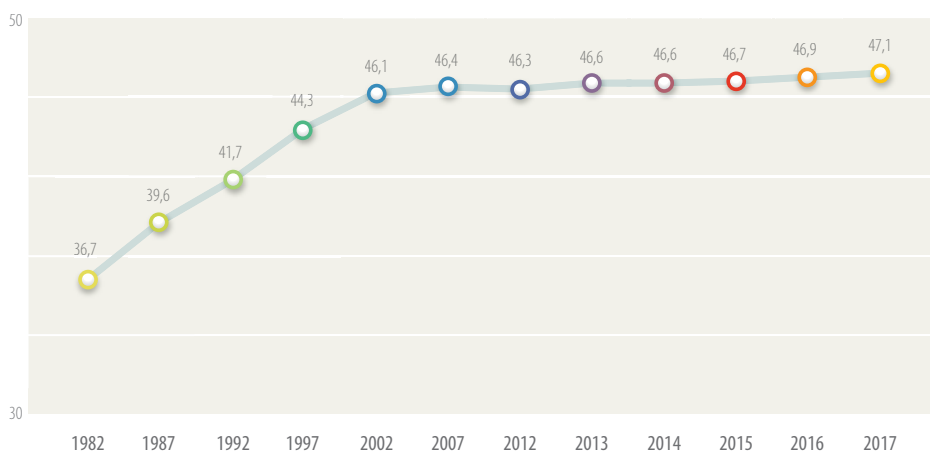
ROFIL DES PARTICIPANTS

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS (AU 31 DÉCEMBRE)



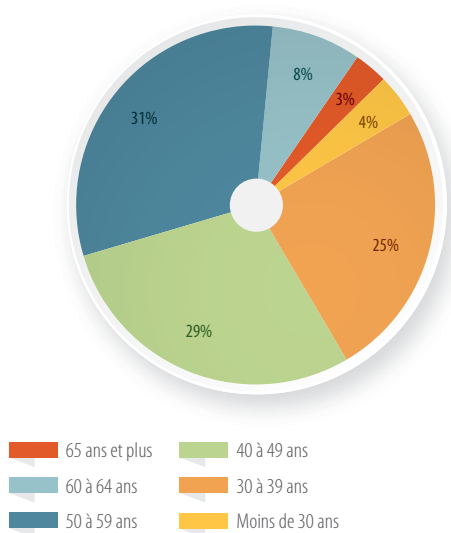
Le nombre total de participants a connu une croissance de 1,51 % en 2017. Le nombre de participants actifs a diminué de 1,0 %, alors que le nombre de retraités et de bénéficiaires a crû de 5,7 %.

ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN DES PARTICIPANTS ACTIFS (EN ANNÉES)



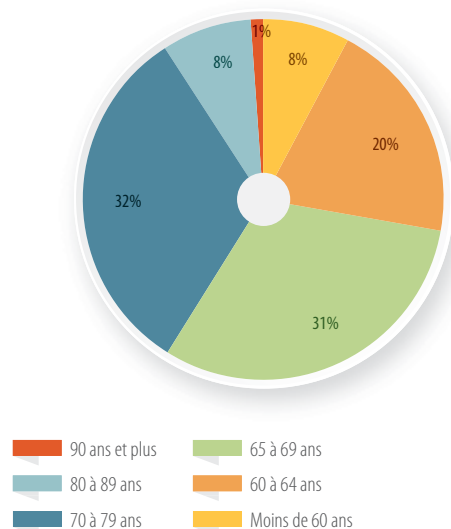
L'âge moyen des participants actifs est relativement stable depuis 2007.

VENTILATION DES PARTICIPANTS ACTIFS PAR GROUPE D'ÂGE (AU 31 DÉCEMBRE 2017)



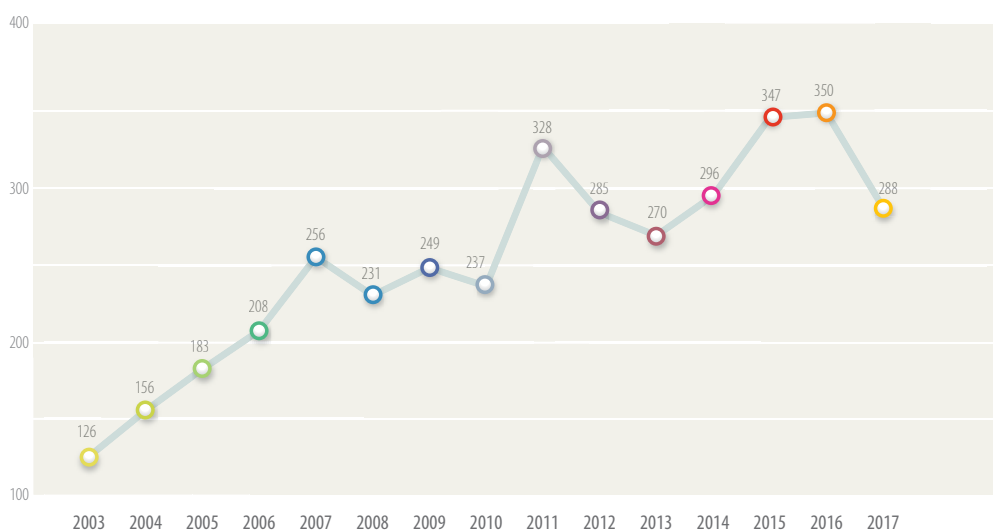
La répartition des participants actifs à travers les groupes d'âge est sensiblement la même depuis quelques années, ce qui explique la stabilité de l'âge moyen.

VENTILATION DES RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES PAR GROUPE D'ÂGE (AU 31 DÉCEMBRE 2017)



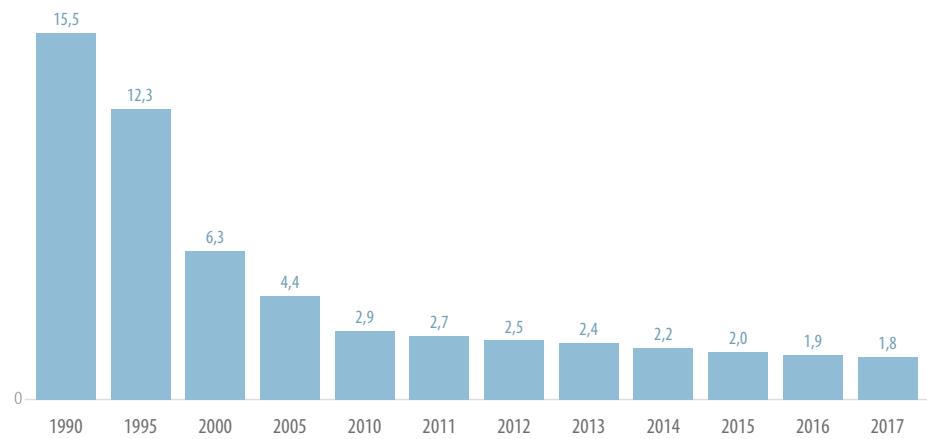
Le groupe de retraités et bénéficiaires âgés de moins de 65 ans représente 28 % des 4 912 retraités et bénéficiaires. L'âge moyen des retraités et bénéficiaires s'élève à 69,3 ans.

NOUVEAUX RETRAITÉS



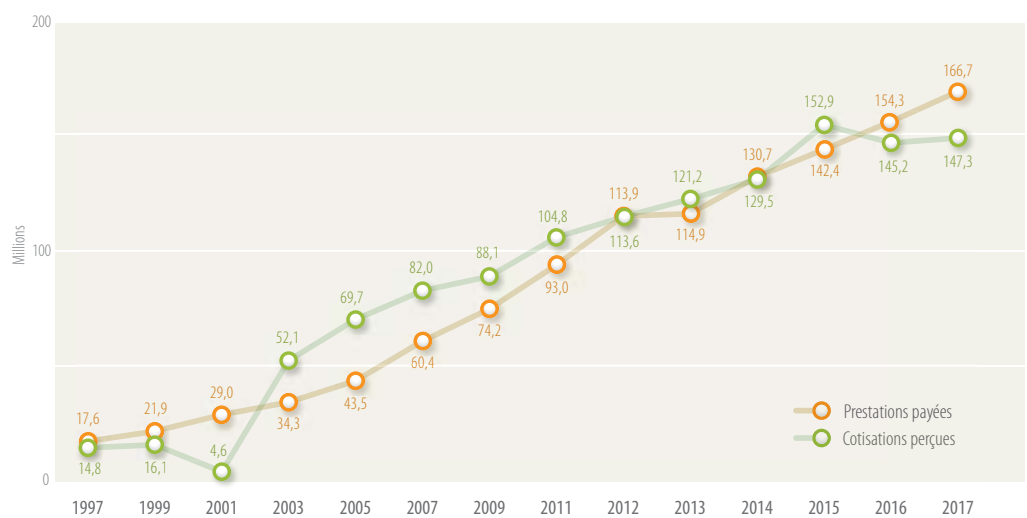
Le nombre annuel de nouveaux retraités avoisine les 300 depuis quelques années.

ÉVOLUTION DU RATIO DU NOMBRE DE PARTICIPANTS ACTIFS PAR RETRAITÉ ET BÉNÉFICIAIRE



L'un des indicateurs de la maturité d'un régime de retraite est le ratio du nombre de participants actifs sur le nombre de retraités. Étant donné la stabilité des effectifs du réseau de l'Université du Québec, ce ratio est appelé à diminuer au cours des prochaines années, ce qui signifie une augmentation du poids des obligations financières du Régime découlant des retraités et bénéficiaires.

FLUX MONÉTAIRES (EN M \$)





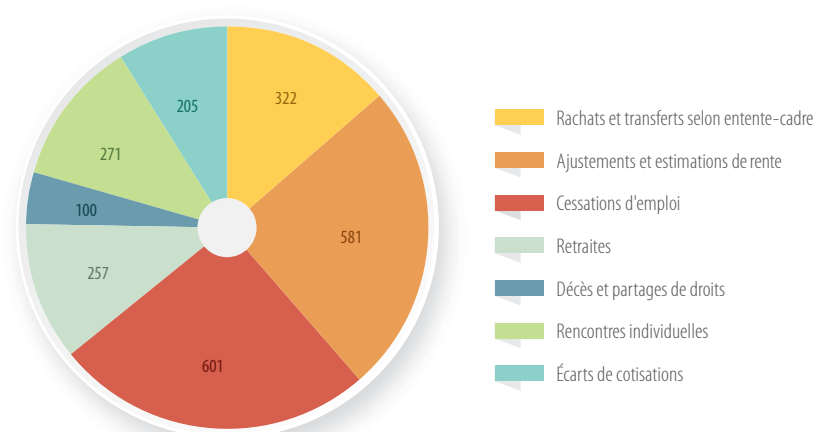
SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le Secrétariat travaille directement à répondre aux besoins des participants et des employeurs qui participent au RRUQ. Les services offerts incluent notamment les calculs et les estimations de prestations diverses, les transferts et les rachats, la tenue d'une base de données de participation fiables et complètes ainsi que l'administration du Régime conformément aux lois et règlements applicables. De plus, le Secrétariat propose des rencontres d'information sur le Régime, offertes individuellement ou en groupe, ainsi que des séances de formation à l'intention des employés des services de ressources humaines du réseau.

En 2017, le Secrétariat a reçu 2 337 demandes de service, qui se répartissent comme suit :

RACHATS ET TRANSFERTS SELON ENTENTE-CADRE	322
AJUSTEMENTS ET ESTIMATIONS DE RENTE	581
CESSATIONS D'EMPLOI	601
RETRAITES	257
DÉCÈS ET PARTAGES DE DROITS	100
RENCONTRES INDIVIDUELLES	271
ÉCARTS DE COTISATIONS	205
TOTAL	2 337

SERVICE À LA CLIENTÈLE





Sylvie Bombardier
Directrice
aux affaires juridiques
et à la gouvernance

L A GOUVERNANCE

La structure de gouvernance du RRUQ permet d'assurer une surveillance constante du Régime par toutes les parties impliquées. La communication et la collaboration entre le Comité de retraite et la Table réseau, de même qu'entre le Comité de retraite et l'Assemblée des gouverneurs, sont également essentielles au bon fonctionnement du Régime.

Le Comité de retraite est l'administrateur du RRUQ. Son rôle est d'assurer la saine gestion et l'administration du RRUQ, conformément aux lois et aux dispositions du Règlement du Régime. Le Comité de retraite peut présenter ses recommandations quant aux modifications qui pourraient être apportées au Régime, mais il ne détient pas le pouvoir de modifier les dispositions du RRUQ. En ce qui concerne le Régime de retraite, l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec a le pouvoir de modifier le Règlement du RRUQ après avoir reçu un avis, à cet effet, de la Table réseau.

COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Le Comité de retraite est composé de 29 membres⁽¹⁾ répartis comme suit :

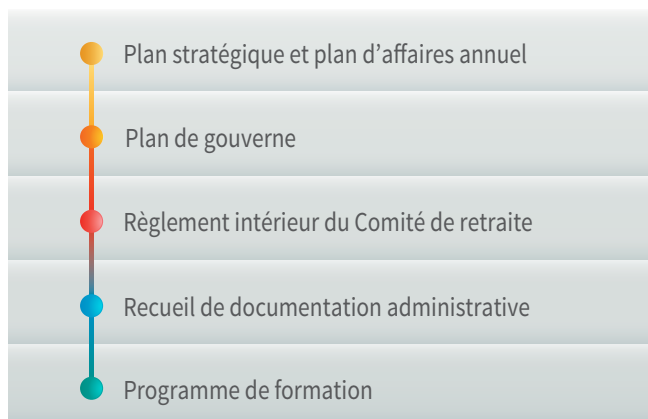
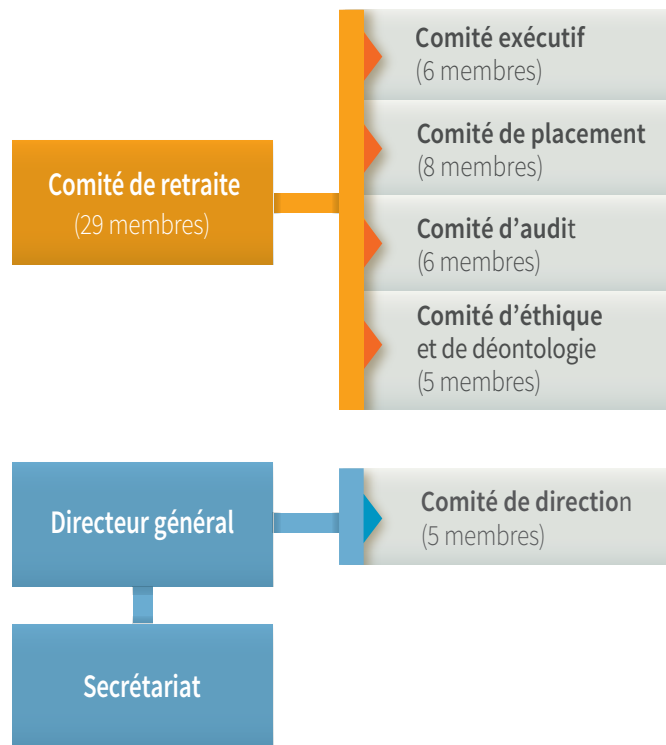
- Chacune des 11 corporations ou entreprises couvertes par la définition des mots « Université », « établissement » et « autre unité »⁽²⁾ du Texte du Règlement du Régime, désigne un membre;
- Les employés de chacune des 11 corporations ou entreprises couvertes par la définition des mots « Université », « établissement » et « autre unité » du Texte du Règlement du Régime, désignent un membre;
- 4 membres sont élus lors de l'assemblée annuelle :
 - 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants actifs;
 - 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires;
 - 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants actifs;
 - 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires;

⁽¹⁾ Voir la liste des membres dans la section « Comités et partenaires », page 74.

⁽²⁾ Conformément à la disposition 21.1 du Règlement du Régime, Annexe 6-B, « Régime de retraite de l'Université du Québec » du Règlement général 6 « Ressources humaines », les corporations ou entreprises couvertes par la définition « autre unité » ont droit de désigner des membres du Comité de retraite si elles comptent au moins cinquante (50) participants, le 31 décembre précédant les nominations à être effectuées.

- 2 membres sont désignés par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec;
- 1 membre indépendant est désigné par le Comité de retraite.

Chaque membre du Comité de retraite agit à titre de fiduciaire. Cela signifie que le comité de retraite doit agir avec prudence, diligence et compétence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable; il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans le meilleur intérêt des participants et des bénéficiaires.



LES CHANGEMENTS MARQUANTS EN 2017

L'année 2017 a été principalement occupée par les modifications au texte du Règlement du Régime qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018, ainsi que par le changement de l'entité qui est responsable d'établir la Politique de financement du Régime.

• SUIVI DES MODIFICATIONS AU RRUQ

Les représentants à la Table réseau ont conclu, le 16 mars 2017, une entente globale concernant des modifications à certaines dispositions du Règlement du RRUQ. L'objectif de ces modifications est d'assurer la pérennité du Régime et de revoir le mécanisme d'indexation conditionnelle mis en place en 2005. Les modifications prennent effet le 1^{er} janvier 2018. La Table réseau a approuvé les modifications du Règlement le 17 octobre 2017. Celles-ci ont ensuite été adoptées par l'Assemblée des gouverneurs le 8 novembre 2017 et ont été publiées dans la Gazette officielle du Québec, le 25 novembre 2017.

À la fin du mois d'octobre, les participants ont été dûment avisés de l'avis expliquant en détail les modifications qui allaient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018. L'avis incluait, pour certains participants identifiés dans la correspondance qui leur a été transmise, une mention à l'effet que ces derniers pouvaient faire connaître leurs commentaires au sujet des modifications qui concernent l'utilisation de l'excédent d'actif. Aucun commentaire n'ayant été reçu dans les délais prévus à l'avis, la demande d'enregistrement des modifications, ainsi que les documents pertinents, ont été remis aux bureaux de Retraite Québec et transmis à l'Agence du revenu du Canada au début du mois de décembre 2017.

• POLITIQUE DE FINANCEMENT DU RRUQ

En application de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (« Loi RCR »)⁽³⁾, celui qui a le pouvoir de modifier le régime doit établir une politique écrite de financement qui satisfait aux exigences prévues par règlement et la réviser régulièrement. Il doit, sans délai, la transmettre au Comité de retraite.

La Politique de financement⁽⁴⁾ du RRUQ décrit les principes utilisés pour établir le taux de cotisation visant à assurer le financement du Régime de retraite. Elle vise à guider le Comité de retraite dans l'exercice de ses fonctions. Elle inclut notamment des informations sur l'employeur et sur le Régime de retraite. Elle prévoit la mise en place d'un mécanisme d'indexation ponctuelle. Elle précise les objectifs et énumère les risques liés au financement, tout en faisant mention de la gestion et de la tolérance aux risques. Des informations concernant les évaluations actuarielles de capitalisation et de solvabilité sont également incluses.

Bien que la Politique de financement ne soit plus sous la responsabilité du Comité de retraite, elle peut être révisée à sa demande. De plus, minimalement tous les cinq ans, le Comité de retraite doit procéder à une étude stochastique actif/passif ou utiliser une autre méthode appropriée qui projette la situation financière du Régime afin de bien identifier les risques. Les résultats de cette étude doivent être transmis à la Table réseau.

⁽³⁾ Loi sur les régimes complémentaires de retraite (RLRQ, chapitre R-15.1).

⁽⁴⁾ La Politique de financement du RRUQ est établie en tant qu'annexe E au Règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec.

SUIVI LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Le Secrétariat du RRUQ a suivi de près toute l'actualité concernant les régimes de retraite au Québec. L'année 2017 a principalement été marquée par le suivi des travaux législatifs et réglementaires concernant les deux règlements suivants :

1. Le Règlement modifiant le Règlement sur les régimes complémentaires de retraite qui prévoit l'application de diverses mesures, notamment celles relatives à la Politique de financement, aux informations des relevés aux participants et aux sujets à aborder lors de l'assemblée annuelle; et
2. Le Règlement modifiant le Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire qui précise la cotisation à considérer pour l'application du premier alinéa et du deuxième alinéa de l'article 60 de la Loi RCR, dans le cadre du test de la cotisation patronale minimale.

RÉVISION ET AMÉLIORATION CONTINUE DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS DE GOUVERNANCE DU RRUQ

Le Comité de retraite a révisé son questionnaire d'autoévaluation annuelle des membres afin de l'actualiser en fonction des meilleures pratiques en matière de gouvernance. À cet effet, divers documents de référence ont été analysés afin de comparer le questionnaire d'autoévaluation avec les meilleures pratiques, incluant la récente version de la Ligne directrice sur la gouvernance des régimes de retraite de l'ACOR *, et son modèle de questionnaire d'autoévaluation destiné aux administrateurs de régimes de retraite.

Plusieurs politiques et directives ont également été révisées, ajustées, créées ou améliorées au cours de l'année 2017. Parmi celles-ci, la Politique contre le harcèlement, la Politique en matière de service à la clientèle et la Politique de sécurité informatique, qui est devenue la Politique de la sécurité de l'information, ont fait l'objet d'une révision complète. Enfin, une nouvelle directive concernant l'utilisation des médias sociaux a été créée.

COMMUNICATION AVEC LES PARTICIPANTS

En plus des communications qui sont transmises annuellement aux participants (relevés personnalisés, avis de convocation aux assemblées annuelles, résultats d'élection pour des représentants au Comité de retraite, rapport annuel), les communiqués suivants ont été transmis :

7 avril 2017

Le Comité de retraite du RRUQ a informé tous les membres du RRUQ que les représentants à la Table réseau ont conclu, le 16 mars 2017, une entente de principe concernant des modifications à certaines dispositions du RRUQ dans le but d'en assurer la pérennité.

10 avril 2017

Le Secrétariat du RRUQ a publié un communiqué sur l'indexation des rentes qui sera appliquée sur les rentes en paiement aux dates d'anniversaire de retraite comprises entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018 inclusivement.

29 juin 2017

Le Secrétariat du RRUQ a émis un avis aux participants concernant un outil de projection et les nouvelles dispositions au 1^{er} janvier 2018.

* Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR).

15 septembre et 20 octobre 2017

Le Secrétariat du RRUQ a publié un communiqué à l'intention des participants actifs du Régime concernant la fin d'une entente de transfert.

30 octobre 2017

Le Secrétariat du RRUQ a émis un avis aux participants concernant les modifications aux dispositions du Régime au 1^{er} janvier 2018.

FORMATION DES MEMBRES DES COMITÉS DU RRUQ

Le Comité de retraite encourage constamment ses membres à acquérir de nouvelles connaissances utiles à l'administration du Régime. Le Secrétariat donne régulièrement des formations aux membres du Comité de retraite et il transmet fréquemment des informations concernant des formations données par des organismes externes permettant aux membres des comités du RRUQ d'acquérir des connaissances pertinentes à l'administration du Régime.

Les membres du Comité de retraite ont également eu l'occasion d'assister à plusieurs conférences d'information sur des sujets liés à l'administration du RRUQ lors du Colloque du RRUQ qui a eu lieu les 9 et 10 novembre 2017.

Enfin, pour répondre le plus adéquatement possible aux différentes demandes des comités, effectuer les suivis auprès des conseillers externes et veiller à la conformité des opérations administratives du Régime, les employés du Secrétariat suivent régulièrement diverses formations, des conférences ou des webinaires leur permettant de maintenir à jour leur expertise professionnelle.





RAPPORT DES COMITÉS



André G. Roy
Président
Comité de retraite

COMITÉ DE RETRAITE

Au cours des sept réunions qu'il a tenues en 2017, le Comité de retraite s'est penché, notamment, sur la situation financière du RRUQ, le dépôt du rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2016, le taux de cotisation du Régime, les modifications au Règlement du Régime prenant effet le 1^{er} janvier 2018, l'assurance responsabilité des fiduciaires, le budget et les états financiers. Il a aussi pris connaissance des suivis trimestriels du plan d'affaires et des suivis trimestriels du rendement du Régime, en plus des dossiers récurrents.

Dans un souci de bonne gouvernance et pour améliorer ses façons de faire, les membres du Comité de retraite procèdent annuellement à une autoévaluation de leur travail collectif. Encore cette année, les membres ont souligné le bon fonctionnement du Régime en général.



Claire Bouchard
Vice-présidente
Comité de retraite

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif a traité plusieurs dossiers en 2017. Il a tenu neuf réunions. Il a discuté de la situation financière du RRUQ, du dépôt de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2016 et du taux de cotisation au Régime. Il a fait des recommandations au Comité de retraite à ces sujets.

En octobre, le Comité exécutif a recommandé à la Table réseau les modifications à apporter au Règlement du Régime pour refléter l'entente de la Table réseau du 16 mars 2017. Les membres ont approuvé l'avis légal à fournir aux participants présentant les modifications.

Le Comité exécutif s'est aussi penché sur plusieurs modifications à apporter au Règlement intérieur du RRUQ à la suite de la révision de la Politique contre le harcèlement et à la révision de la Politique d'achat et de location de biens et de services. Il a également approuvé la révision de la Politique de sécurité de l'information et la révision de la Politique salariale du Secrétariat.

De plus, le Comité exécutif a approuvé un plan de réduction de documents papier émis aux participants proposé par le Secrétariat. Il a aussi analysé les ententes de transfert et traité du mandat d'accompagnement de la Table réseau par une firme externe pour l'élaboration de la nouvelle Politique de financement du RRUQ. Les membres du Comité exécutif ont également procédé à l'autoévaluation du Comité exécutif.



Matthieu Dufour
Président
Comité de placement

COMITÉ DE PLACEMENT

En 2017, le Comité de placement a tenu six réunions. Les membres ont examiné et commenté les différents rapports; notamment l'analyse des résultats, le suivi des gestionnaires, la révision de tous les mandats et celui de la conformité et du suivi de la Politique de placement. Ils ont également rencontré 11 gestionnaires de portefeuille. De plus, ils ont approuvé une Politique sur l'investissement responsable.

Ils ont convenu d'investir dans trois nouveaux fonds en placements privés, un en immobilier et un dans les concessions agricoles. En mai 2017, le Comité de placement a résilié le mandat GMO et en novembre 2017, le mandat d'obligations canadiennes – Provinces long terme a été alloué à la firme Alpha Fixe en remplacement de Greystone.

Les mandats du gardien de valeurs et du gestionnaire d'exercice des droits de vote ont été évalués et reconduits.

Les membres ont procédé à l'autoévaluation du Comité de placement. Finalement, le comité a discuté des structures de gestion ainsi que des changements à apporter au portefeuille de référence. Ces derniers ont été présentés au Comité de retraite.



Martin Roch
Président
Comité d'audit*

COMITÉ D'AUDIT

En 2017, le Comité d'audit a tenu quatre réunions. Dans le respect de son mandat, les faits marquants des activités des membres ont trait aux points suivants :

- Analyser, discuter et recommander l'approbation des états financiers 2016 au Comité de retraite;
- Recevoir et assurer un suivi des commentaires et recommandations des auditeurs externes pour l'exercice 2016;
- Analyser, discuter et approuver le rapport des auditeurs sur les taux de rendement de 2016;
- Procéder à l'évaluation de services des auditeurs externes requise annuellement et recommander la reconduction de leur mandat au Comité de retraite;
- Approuver le plan d'audit externe 2017;
- Recevoir et discuter du résultat de la vérification annuelle des données des employeurs de 2016;
- Approuver le processus de vérification annuelle des données des employeurs pour 2017;
- Analyser et questionner les résultats de la vérification des rentes de 2017;
- Examiner les états financiers 2016 non audités des filiales au même moment que les états financiers annuels du RRUQ, et en recommander l'approbation au Comité de retraite;
- Analyser et commenter le questionnaire 2016 sur le respect des obligations légales et fiscales et le questionnaire 2016 sur le contrôle interne à être approuvés par le Comité de retraite;
- Prendre connaissance des travaux spéciaux effectués par le Secrétariat au cours de l'année 2017, dont les résultats des recherches et analyses en fiscalité américaine, ainsi que sur la meilleure façon de financer les filiales.

* M. Martin Roch a agi à titre de président en 2017. À la suite de son départ en fin d'année, M. Mario Beauséjour a été nommé président du CAU en début d'année 2018.



Carole Chauvin
Présidente
Comité d'éthique et
de déontologie

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

En 2017, les membres du Comité d'éthique et de déontologie (CED) se sont réunis à trois occasions. Les deux premières ayant lieu à Montréal et la dernière à Québec. Ils ont aussi participé à deux conférences téléphoniques. Lors du Colloque 2017 du RRUQ, le CED a été mis à contribution par la présentation d'une capsule sur les communications des membres des comités du RRUQ. Cette présentation avait pour objectif de susciter la réflexion sur les comportements et attitudes à adopter pour favoriser la liberté d'expression et le respect des opinions dans l'exercice des fonctions de fiduciaire des membres du Comité de retraite et de ses sous-comités. Le respect des obligations fiduciaires des membres du Comité de retraite et l'importance de la solidarité ont aussi été soulignés. Dans le cadre de ses activités habituelles, le CED a analysé les déclarations d'intérêts et d'antécédents judiciaires des membres des comités ainsi que celles des employés du Secrétariat, de même que les déclarations d'avantages et de cadeaux reçus. Enfin, le CED a accueilli comme nouveau membre externe Mme Marielle Puzé à la suite du départ de Mme Magalie Jutras, et le Comité de retraite a renouvelé le mandat de Mme Carole Chauvin pour une durée de trois ans.

SYNTHÈSE DES RÉUNIONS POUR 2017

	NOMBRE DE RÉUNIONS	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS	TAUX DE PRÉSENCE DES MEMBRES AUX RÉUNIONS
COMITÉ DE RETRAITE	7	67	85 %
COMITÉ EXÉCUTIF	9	66	100 %
COMITÉ DE PLACEMENT	6	45	90 %
COMITÉ D'AUDIT	4	22	92 %
COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE	5	30	92 %



Jérôme Lalande
Directeur
des services
administratifs

LES RESSOURCES HUMAINES

NOS EMPLOYÉS, NOTRE FORCE!

Le souci d'excellence et le service à la clientèle sont au cœur de nos actions et notre culture organisationnelle dicte nos façons de faire et nos décisions. Ainsi, chaque employé du RRUQ a été sélectionné en fonction de ces valeurs.

En effet, le RRUQ a, depuis toujours, la préoccupation d'embaucher les meilleurs employés et de contribuer à la poursuite de leur développement professionnel, et ce, dans un environnement de travail sain, stimulant et empreint de collaboration.

Conscients que notre personnel fait notre force, nous sommes à l'affût des meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines. Nos politiques et nos directives sont revues et mises à jour au besoin afin de s'adapter aux environnements interne et externe. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, l'attraction et la rétention de notre personnel compétent sont cruciales. Les défis et les nombreux avantages de travailler au RRUQ favorisent la rétention de nos employés, ce qui nous permet d'atteindre nos objectifs organisationnels.

Trente et un employés, trente et une forces individuelles à votre service!





LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

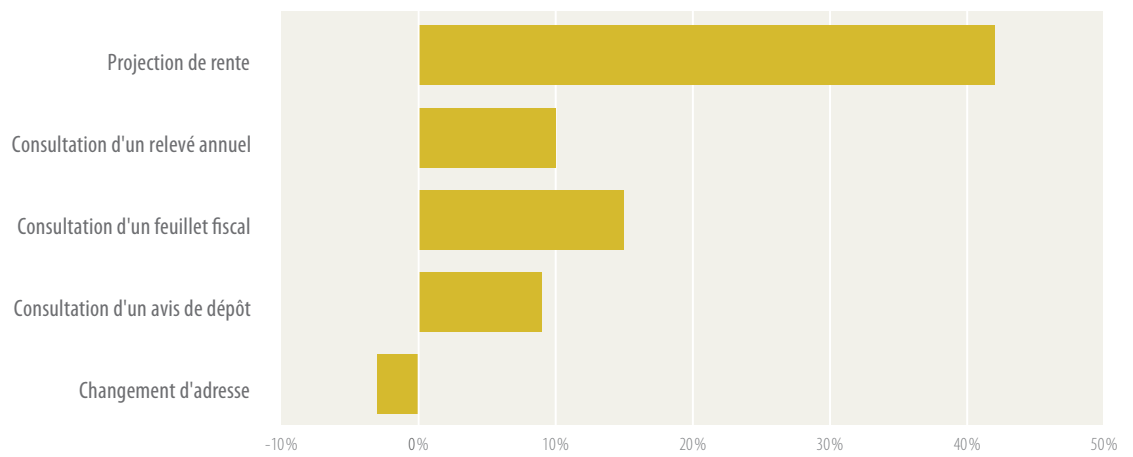
UNE VALEUR AJOUTÉE AU SERVICE DES PARTICIPANTS

Les technologies de l'information nous permettent de bonifier notre offre de service aux participants. Ainsi, en 2017, un outil spécial de projection de rente a pu être mis en ligne dès la fin juin, illustrant pour chaque participant l'impact des modifications au Règlement du Régime adoptées par la Table réseau de négociation. Depuis l'été, nous avons également travaillé à mettre à jour notre système de gestion des prestations, afin d'être prêts à répondre adéquatement aux demandes des participants dès le 1^{er} janvier 2018. Le fait que ce système ait été développé à l'interne par le Secrétariat nous permet de l'adapter rapidement et de le personnaliser précisément selon les besoins de nos participants.

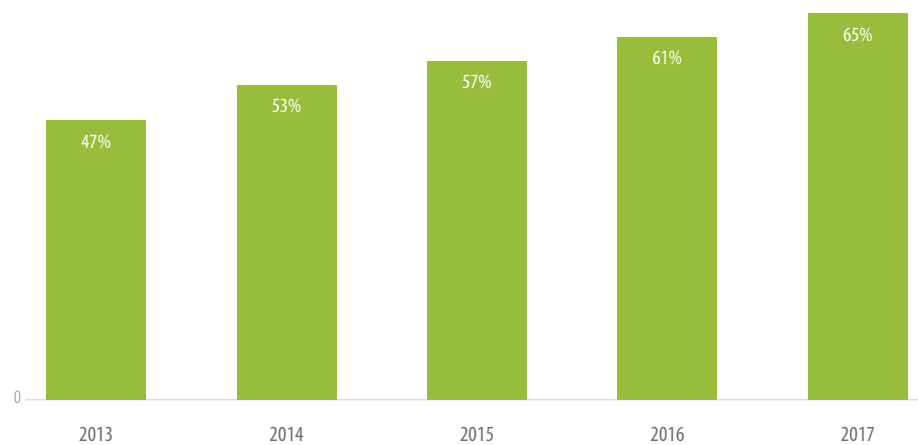
La section Mon Dossier du site Internet du RRUQ est un autre exemple de service à la clientèle bonifié par les technologies. Les participants sont, année après année, de plus en plus nombreux à utiliser ce service en ligne, disponible au moment qui leur convient. Voici d'ailleurs quelques statistiques intéressantes à ce propos :

- 20 118 projections de rentes effectuées – une augmentation de 42 % par rapport à 2016;
- 23 092 connexions durant l'année 2017 – une augmentation de 10 % par rapport à 2016;
- 65 % des participants y sont inscrits;
- Près de 35 % des connexions sont effectuées hors des heures d'ouverture du Secrétariat ou la fin de semaine;
- Plus de 157 000 courriels envoyés aux différents participants (information, avis, etc.).

AUGMENTATION DE L'UTILISATION DES SERVICES EN LIGNE MON DOSSIER (EN %)



PARTICIPANTS INCRITS À MON DOSSIER (EN %)

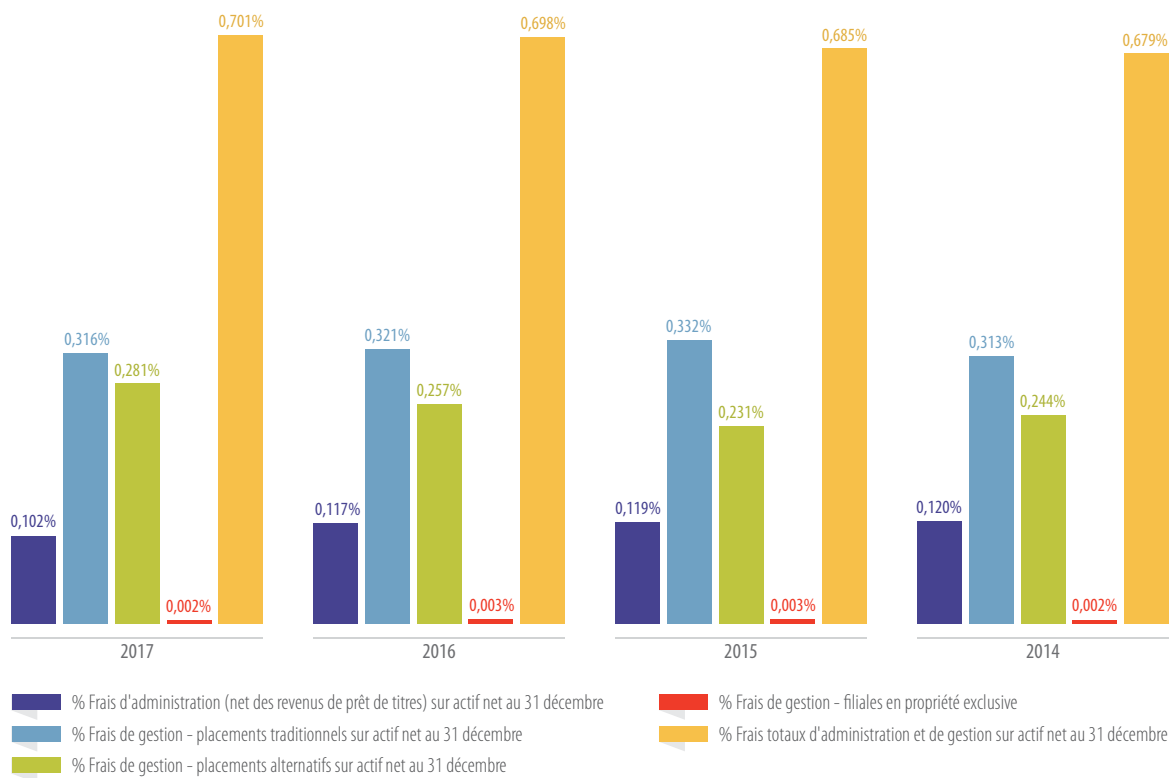




FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

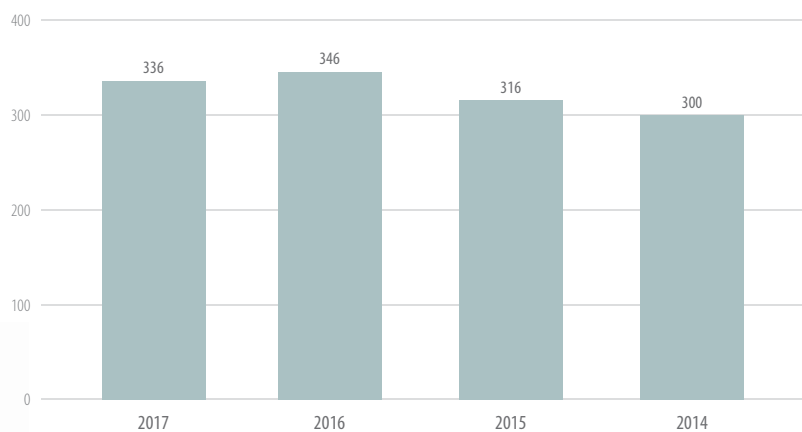
Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les coûts totaux d'administration du Régime et de gestion des différents portefeuilles confiés à des firmes d'experts externes.

	2017	2016	2015	2014
Frais d'administration	5 088 956	5 163 981	4 675 964	4 412 669
Frais de gestion - placements traditionnels	13 451 386	12 531 641	12 088 832	10 611 358
Frais de gestion - placements alternatifs	11 944 355	10 043 636	8 395 390	8 228 120
Frais de gestion - filiales en propriété exclusive	76 714	106 887	92 469	72 575
Revenus de prêt de titres	(746 659)	(620 728)	(371 623)	(335 219)
Frais totaux d'administration et de gestion	29 814 752	27 225 417	24 881 032	22 989 503
Actif net de fin	4 254 000 000	3 901 000 000	3 630 000 000	3 386 000 000
% Frais d'administration (net des revenus de prêt de titres) sur actif net au 31 décembre	0,102 %	0,117 %	0,119 %	0,120 %
% Frais de gestion - placements traditionnels sur actif net au 31 décembre	0,316 %	0,321 %	0,332 %	0,313 %
% Frais de gestion - placements alternatifs sur actif net au 31 décembre	0,281 %	0,257 %	0,231 %	0,244 %
% Frais de gestion - filiales en propriété exclusive	0,002 %	0,003 %	0,003 %	0,002 %
% Frais totaux d'administration et de gestion sur actif net au 31 décembre	0,701 %	0,698 %	0,685 %	0,679 %



GESTION DES DÉPENSES

Coût moyen des frais d'administration par participant (4 ans) en \$





Louis Langlois

Directeur des placements,
du contrôle et
de la comptabilité

LES PLACEMENTS

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

Faits saillants :

- Rendement brut de 10,47 %
- Actifs sous gestion de 4,2 G \$
- Hausse importante des marchés boursiers, notamment les marchés des pays émergents avec 28,26 % pour l'indice MSCI Marchés Émergents

Analyse du rendement global

Grâce à une année généreuse pour les rendements des marchés boursiers, la Caisse a pu dégager une performance substantielle de 10,47 % en 2017.

Quelques facteurs qui expliquent la bonne tenue des marchés :

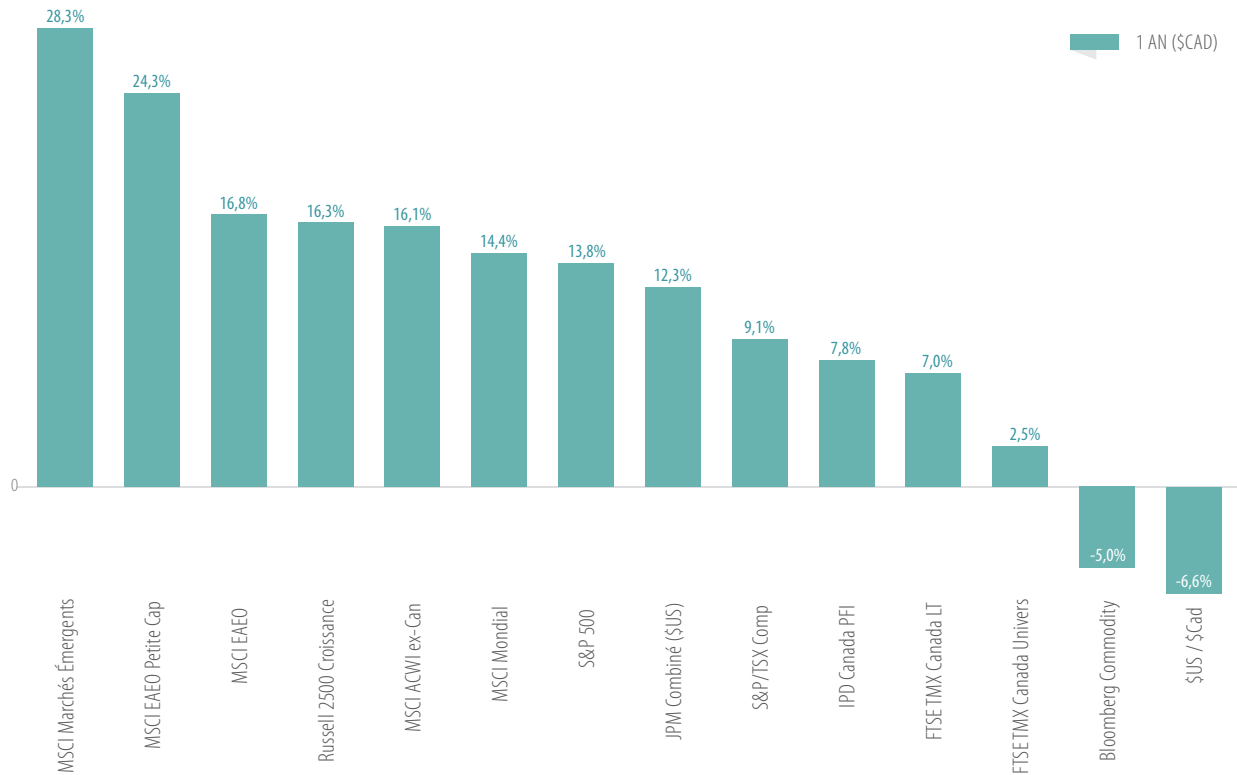
- Une croissance économique mondiale synchronisée et soutenue par de faibles taux d'intérêt en l'absence de l'inflation
- La forte expansion des bénéfices des sociétés
- L'appréciation de la confiance des consommateurs, et
- Les allègements fiscaux importants accordés aux entreprises et particuliers des États-Unis

Après une huitième année de hausse consécutive des marchés boursiers depuis la crise de 2008, ce qui en fait l'une des périodes les plus longues, combinée à une croissance économique soutenue, les marchés se transigent à des valorisations relativement élevées. Dans ce contexte, certaines banques centrales ont commencé à réduire le niveau de leurs mesures de relance d'urgence en procédant à une augmentation modérée de leur taux directeur et en débutant soigneusement le démantèlement de leur programme d'assouplissement quantitatif. Toutefois, elles conservent une orientation largement expansionniste tout en suivant de près l'évolution des marchés pour apporter rapidement les ajustements requis.

On peut constater dans le tableau 1, de la page suivante, les mouvements des différents indices des marchés financiers au cours de la dernière année.

TABEAU 1

RENDEMENT D'INDICES DE MARCHÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017



RENDEMENT SUR 4 ANS :

Pour la période de 4 ans terminée le 31 décembre 2017, le portefeuille global de la Caisse de retraite affiche un rendement annualisé de 9,50 %. Ce rendement est supérieur à celui de 8,56 % de notre portefeuille de référence, procurant une valeur ajoutée de 0,94 %.

La majorité de nos gestionnaires préconisant une approche active ont contribué à cette valeur ajoutée, et tout particulièrement ceux en actions canadiennes avec une surperformance de 3,47 % au-dessus de l'indice de référence le S&P/TSX avec un rendement de 7,57 %.



RENDEMENT 2017

Au cours de la dernière année, le rendement obtenu par les actifs de la Caisse a atteint 10,47 %. Ce rendement dépasse celui de 9,41 % de notre portefeuille de référence par 1,06 % (Tableau 3).

Cette surperformance s'explique en grande partie par :

- Une sélection judicieuse de sociétés par nos gestionnaires d'actions canadiennes qui a permis de dégager une valeur ajoutée importante de 3,80 % sur leur indice de référence, le S&P/TSX, qui a terminé l'année avec un rendement de 9,10 %;
- Une structure de gestion favorisant une exposition à la dette et aux actions de pays émergents; ces marchés ayant connu des hausses respectives, selon leur indice de référence, de 12,27 % et 28,26 %.

Avec un rendement de 10,47 % en 2017, l'actif net de la Caisse de retraite a progressé de 353 M \$. De ce fait, les actifs sous gestion atteignent 4,2 G \$ au 31 décembre.

Au cours de l'année 2017, le Comité de placement a continué d'injecter de nouvelles sommes dans des mandats en placements privés, en immobilier et en infrastructures afin de conserver une exposition de près de 21,50 % des actifs de la Caisse.

TABLEAU 2

PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE										
ANNÉE	RENDEMENT ANNUEL (%)	RENDEMENT ANNUALISÉ (%)								
		2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2017	10,47	9,51	8,90	9,50	10,67	10,66	9,25	9,60	10,25	7,03
	9,41	7,91	7,65	8,56	9,27	9,13	8,15	8,53	8,74	5,96
2016	8,56	8,12	9,18	10,72	10,70	9,05	9,48	10,22	6,66	
	6,42	6,77	8,27	9,24	9,07	7,94	8,40	8,65	5,58	
2015	7,68	9,49	11,45	11,24	9,15	9,64	10,46	6,42		
	7,13	9,21	10,19	9,75	8,25	8,73	8,98	5,48		
2014	11,33	13,38	12,45	9,52	10,03	10,93	6,24			
	11,34	11,76	10,63	8,54	9,06	9,29	5,24			
2013	15,46	13,02	8,92	9,71	10,85	5,42				
	12,18	10,28	7,62	8,49	8,88	4,26				
2012	10,63	5,79	7,85	9,72	3,51					
	8,42	5,40	7,29	8,07	2,74					
2011	1,17	6,49	9,42	1,81						
	2,47	6,73	7,96	1,37						
2010	12,10	13,80	2,02							
	11,16	10,81	1,01							
2009	15,52	-2,67								
	10,46	-3,72								
2008	-18,00									
	-16,07									

Caisse globale
 Portefeuille de référence

TABLEAU 3

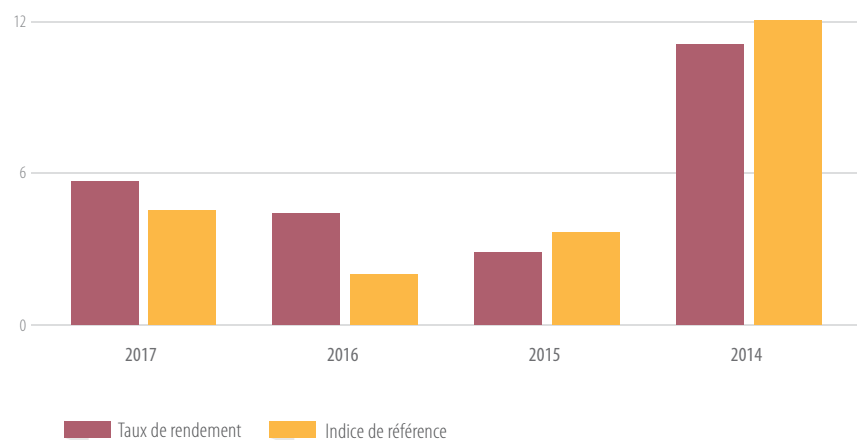
PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE (*)					
CLASSE D'ACTIFS	PONDÉRATION		INDICE DE RÉFÉRENCE	PERFORMANCE	
	CIBLE	ACTUELLE		INDICE	PORTEFEUILLE
Titres à revenu fixe	32,0%	31,6%	55,0% DEX Universel + 45,0% DEX Long Terme	4,55%	5,71%
Actions canadiennes	13,5%	13,7%	S&P / TSX Composite plafonné Rendement total	9,10%	12,90%
Actions étrangères	28,0%	28,8%	MSCI ACWI ex-Canada NDR (\$ CAD)	16,08%	15,58%
Immobilier et participation dans le domaine des ressources naturelles	9,0%	9,2%	IPD Canada Property Fund Index	7,83%	8,07%
Placements privés	7,5%	7,8%	Rendement obtenu par classe d'actif	15,28%	15,28%
Infrastructures	5,0%	5,5%	DEX Long Terme +2,5%	9,70%	11,97%
Exposition aux commodités par le biais de contrats à terme	3,0%	2,1%	Bloomberg Commodity Index Rendement Total (\$ CAD)	-4,98%	-3,34%
Autres placements alternatifs	2,0%	1,3%	FTSE TMX Canada Bons du trésor 91 jours ⁽¹⁾	3,86%	1,02%
TOTAL	100%	100%		9,41%	10,47%

(*) Le portefeuille de référence décrit la composition des actifs que le Comité de placement juge appropriée. Son rendement sert de point de repère pour évaluer la valeur ajoutée par la gestion active du portefeuille et, en général, le travail accompli par le Comité de placement et par la direction des placements, du contrôle et de la comptabilité. Le portefeuille de référence fait état de la pondération cible par classe d'actif. Il est constitué de poids et d'indices de référence. Le rendement du portefeuille de référence est obtenu en pondérant le rendement de chaque indice de référence par le poids indiqué.

(1) Indice HFRI FoF \$ US (ajusté pour frais) avant juin 2017

REVENUS FIXES

Poids : 31,55% Cible : 32,00%

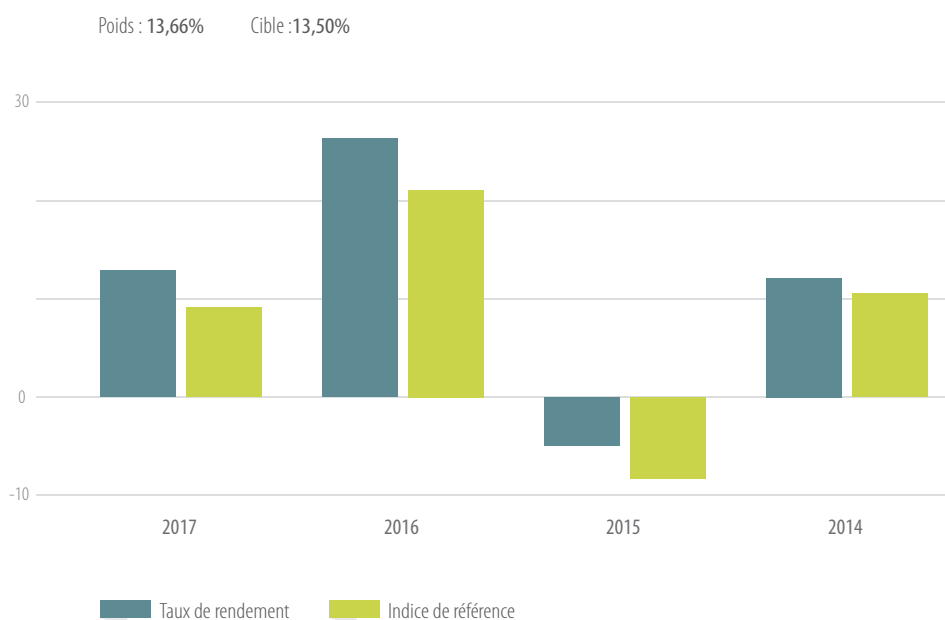


En lien avec une bonne croissance économique et un faible taux de chômage, la Banque du Canada a haussé son taux directeur à deux occasions au cours de l'année; la Réserve fédérale américaine (FED) quant à elle, a poursuivi sur sa lancée amorcée en 2016 en haussant son taux directeur à trois occasions en 2017. Cependant, un taux d'inflation relativement faible a limité les hausses de taux aux échéances obligataires de plus court terme, les taux d'intérêt des obligations de moyen et long terme poursuivant leur recul. Dans ce contexte, le marché obligataire a offert des performances positives en 2017, notamment les obligations provinciales et de sociétés.

Le portefeuille de revenus fixes a su tirer son épingle du jeu en cours d'année, malgré un positionnement plus défensif de nos gestionnaires. Pour une seconde année consécutive, une allocation structurellement plus élevée en obligations de sociétés par rapport à l'indice de référence, ainsi qu'une allocation en dettes de pays émergents, a chacune contribué positivement à la performance de la classe d'actifs en 2017. Le portefeuille de revenus fixes affiche ainsi une progression de 5,71 % pour l'année par rapport à 4,55 % pour l'indice de référence (combinant les indices FTSE TMX Canada Univers et FTSE TMX Canada Long Terme), résultant en une valeur ajoutée de 1,16 %. Sur une période de quatre ans, le portefeuille de titres à revenu fixe a procuré un rendement annualisé de 5,99 % par rapport à 5,51 % pour l'indice de référence, soit une valeur ajoutée annualisée de 0,48 %.

La majorité du portefeuille de placements en revenus fixes demeure exposé aux taux d'intérêt canadiens, bien que pour des raisons de diversification, une certaine partie profite des marchés et devises d'autres pays développés et émergents. En fin d'année, un total de 1,3 G \$ était investi en titres à revenu fixe, soit un niveau légèrement inférieur à la cible stratégique de 32 % des actifs totaux de la Caisse.

ACTIONS CANADIENNES



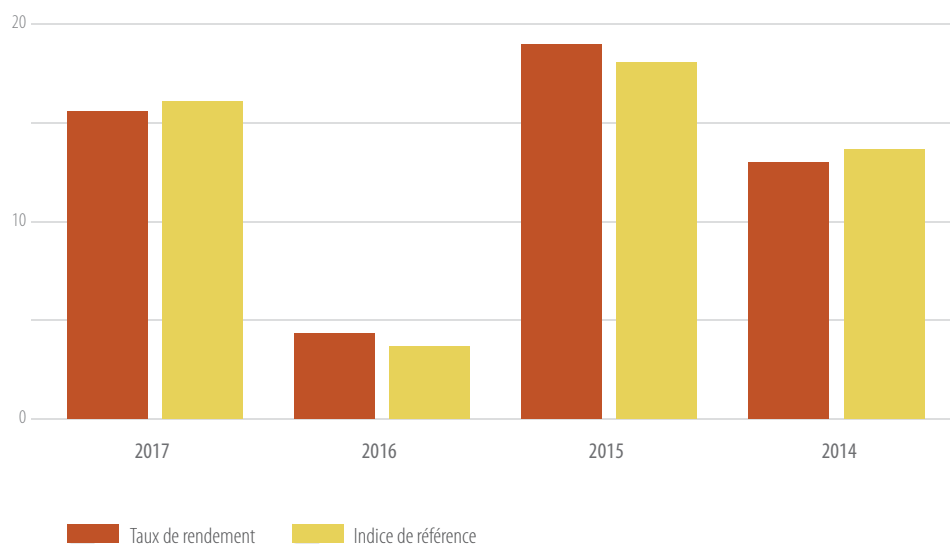
Après s'être distingué en 2016 à l'échelle mondiale, le marché boursier canadien a livré une performance relativement moins bonne en 2017, ne progressant que de 9,10 %. La hausse du marché boursier a été limitée par le recul du secteur de l'énergie (-7,7 %), et une faible avance des secteurs des matériaux (+7,7 %) et de la consommation de base (+7,8 %).

Le portefeuille d'actions canadiennes du RRUQ a largement surclassé son indice de référence en 2017, affichant une avance de 12,90 %, comparativement à 9,10 % pour l'indice S&P/TSX Composite, générant ainsi une valeur ajoutée de 3,80 %. Sur une période de quatre ans, le portefeuille d'actions canadiennes a procuré un rendement annualisé de 11,04 %, par rapport à 7,57 % pour l'indice de référence, générant une valeur ajoutée annualisée de 3,47 %.

Les actions canadiennes totalisaient, en fin d'année, une valeur de 579 M \$ correspondant à 13,7 % des actifs totaux de la Caisse, soit un niveau légèrement supérieur à la cible stratégique de 13,5 %. On rappelle que l'allocation visée en actions canadiennes est en baisse depuis plusieurs années, et il est anticipé que cette réduction se poursuivra dans le futur, la Politique de placement actuelle visant une allocation ultime de 10 %.

ACTIONS ÉTRANGÈRES

Poids : 28,79% Cible : 28,00%



Une croissance économique synchronisée à l'échelle mondiale, des profits d'entreprises en hausse, des taux d'intérêt historiquement faibles (bien qu'ayant amorcé une tendance haussière) ont justifié un optimisme débridé des investisseurs pour les actifs risqués en 2017. Les tensions géopolitiques avec la Corée du Nord et la renégociation des accords de libre-échange entre les États-Unis et le reste du monde n'ont par ailleurs en rien limité l'appétit des investisseurs pour les marchés boursiers.

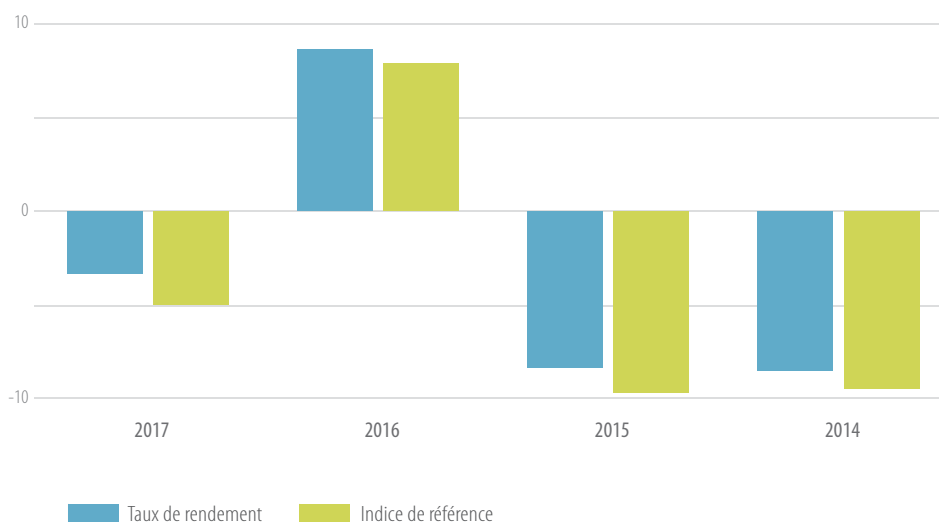
Ainsi, en devises canadiennes, l'indice S&P 500 représentant le marché boursier américain a crû de 13,8 % (21,8 % en devises locales), l'indice MSCI Europe a progressé de 19,9 % (13,1 % en devises locales) et l'indice MSCI Pacifique de 18,1 % (19,7 % en devises locales). En 2017, la palme revient aux marchés boursiers des pays émergents; l'indice MSCI Marchés émergents ayant progressé de 28,26 % (30,6 % en devises locales).

Dans ce contexte de marché boursier fortement en hausse, le portefeuille d'actions étrangères a eu peine à suivre la cadence. Ce dernier affiche un rendement de 15,58 % pour l'année, comparativement à 16,08 % pour l'indice de référence (MSCI All Country World Index ex-Canada \$ CAD), retranchant ainsi 0,50 % à l'indice. Sur une période de quatre ans, les actions étrangères ont procuré un rendement annualisé de 12,84 %, surclassant légèrement l'avance de 12,73 % de l'indice.

Le portefeuille d'actions étrangères totalisait une valeur de 1,2 G \$ en fin d'année, correspondant à 28,8 % des actifs totaux de la Caisse, par rapport à une cible stratégique de 28 %. Une surpondération aux actions étrangères pendant l'année a été bénéfique au rendement total de la Caisse.

COMMODITÉS

Poids : 2,13% Cible : 3,00%



Le RRUQ investit dans les commodities afin d'assurer une protection contre les hausses d'inflation et d'améliorer l'effet de diversification.

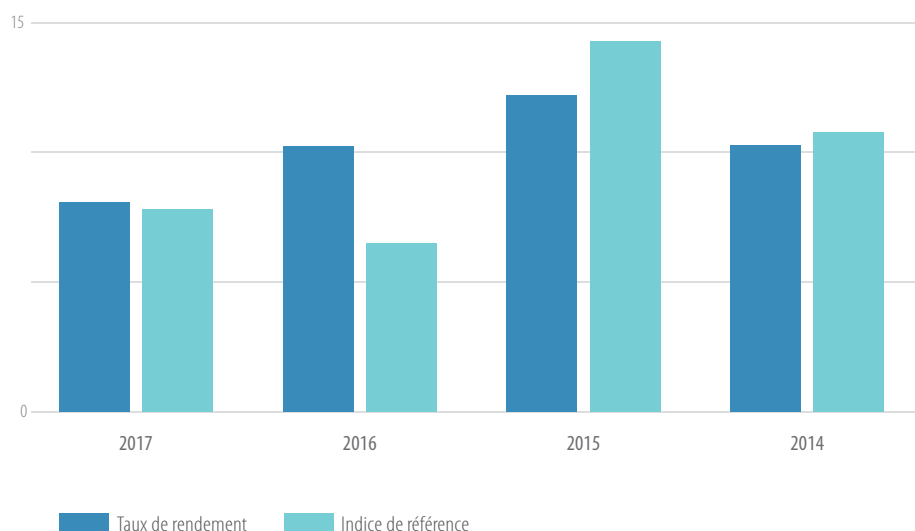
À la fin de 2017, l'investissement en commodities totalisait 90,2 M \$, soit 2,1 % des actifs totaux de la Caisse. Comme ce fut le cas pour les deux dernières années, la pondération a été maintenue près de sa borne inférieure au cours des 12 derniers mois.

Encore une fois, il y a eu une grande différence dans les performances des commodities sur l'année. Le gaz naturel a perdu près de 37,0 %, alors que les métaux industriels ont tous augmenté de plus de 20,0 %. Les secteurs des métaux industriels, des métaux précieux et du bétail ont offert des performances positives, alors que les autres secteurs ont retranché au rendement. Notre gestionnaire a ajouté 1,64 % à son indice avec un rendement de -3,34 %. Le rendement de l'indice de commodities « Bloomberg » pour l'année est de -4,98 %. La valeur ajoutée provient principalement de l'agriculture et de l'énergie avec une contribution plus importante provenant du gaz naturel.



IMMOBILIER ET CONCESSIONS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

Poids : 9,16% Cible : 9,00%



La performance absolue du portefeuille immobilier et concessions se situe à 8,07 % en 2017, soit une performance légèrement supérieure celle de l'indice de référence (IPD Canada Property Fund Index) qui se situe à 7,83 %.

Parmi les contributeurs positifs, notons la valeur ajoutée de la CDPQ (performance de 8,94 %) par le biais de sa filiale immobilière, « Ivanhoe Cambridge », qui poursuit sa stratégie de diversification géographique et sectorielle, ainsi que des gestionnaires Blackstone par le biais de ses fonds immobiliers opportunistes global et européen et Conundrum (fonds multirésidentiel).

À plus long terme, le portefeuille immobilier et concessions affiche une performance de 10,19 % sur quatre ans, soit 38 pbs au-dessus de son indice de référence.

Notons aussi qu'un investissement de 22,5 M \$ US a été approuvé au cours de mai 2017 dans le deuxième fonds immobilier opportuniste asiatique du gestionnaire Blackstone : « Blackstone Real Estate Partners Asia II ». La période d'investissement devrait débuter en 2018.

Par ailleurs, les Fonds BREP VIII et BREP Europe V du gestionnaire Blackstone demeurent très récents; une portion importante du capital est déjà déployée par le gestionnaire.

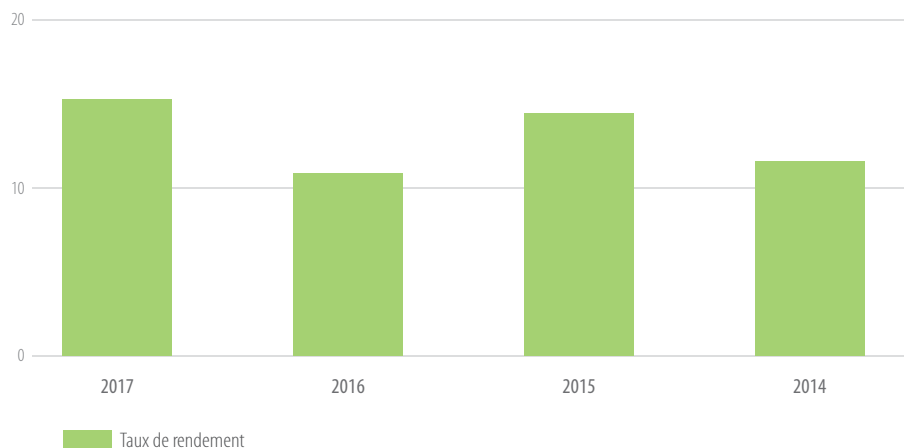
Le Fonds de concessions forestières GTI 9 géré par Global Forest Product Partners, d'une valeur de 17,3 M \$, présente une performance de -3,4 % en 2017. Le fonds a distribué 0,2 M \$ au cours de l'année. Le portefeuille détient des forêts au Brésil, au Chili, en Australie, au Cambodge et en Nouvelle-Zélande. Le Fonds GTI 10, du même gestionnaire, atteint 12,5 M \$ en fin d'année avec une performance de -4,5 % pour 2017. Les investissements actuels sont au Brésil, au Cambodge, au Chili et en Colombie. L'investissement dans les concessions forestières convient bien aux régimes de retraite par leur horizon à long terme et leur lien avec l'inflation. Les fonds de concessions forestières ont été affectés négativement par les variations de devises au cours des dernières années.

Le fonds d'agriculture au Brésil géré par Brookfield a fait ses premiers investissements au cours de 2017. Au cours de l'année, un investissement de 25 M \$ US a été approuvé dans le Fonds Global Agriculture géré par Fiera Comox.

L'exposition à l'immobilier et aux concessions agricoles et forestières représente 387,9 M \$, soit 9,2 % des actifs totaux de la Caisse.

PLACEMENTS PRIVÉS

Poids : 7,84% Cible : 7,50%



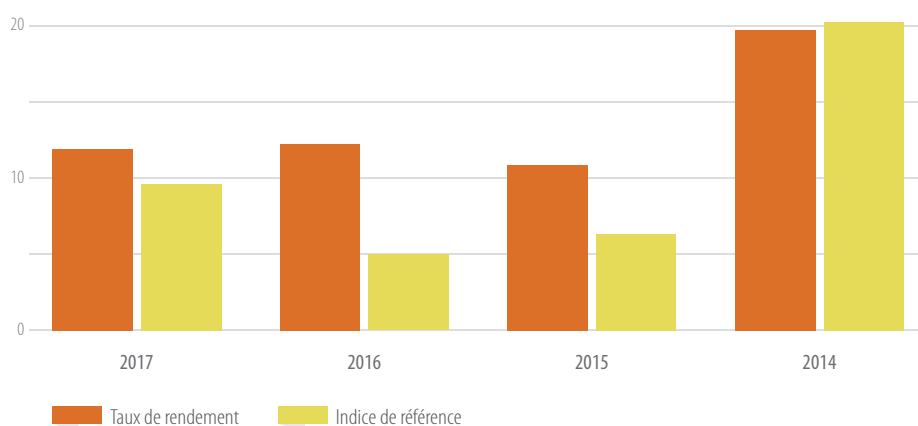
Le portefeuille de placements privés génère une performance de 15,3 % pour 2017. Encore cette année, les gestionnaires ont profité d'un environnement de prix relativement élevé pour continuer à vendre des compagnies et distribuer des sommes aux investisseurs.

Au 31 décembre 2017, l'exposition aux placements privés représente 332,1 M \$, soit 7,8 % des actifs.

Au cours de l'année, un engagement de 20 M \$ a été approuvé dans le Fonds de compagnies technologiques « Novacap TMT V », ainsi qu'un engagement de 30 M \$ dans le Fonds de crédit « Penfund Capital VI ».

INFRASTRUCTURES

Poids : 5,54% Cible : 5,00%



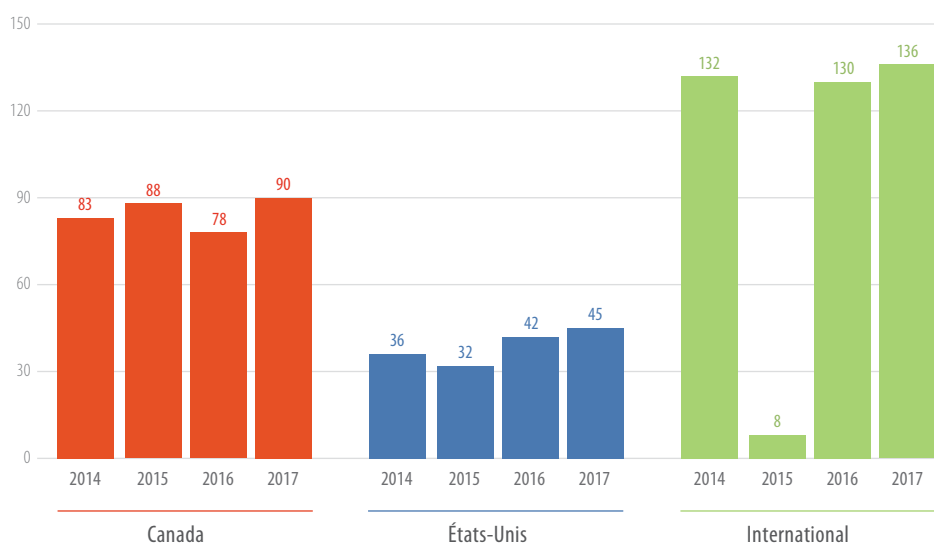
Les investissements en infrastructures sont intéressants pour une caisse de retraite avec leur durée à long terme et leurs revenus stables souvent reliés à l'inflation. Le portefeuille présente une performance de 12,0 %, soit une valeur ajoutée de 2,3 % sur l'indice de référence. Plusieurs des investissements en portefeuille génèrent aussi des rendements courants intéressants.

Au 31 décembre 2017, l'exposition aux infrastructures représente 234,7 M \$, soit 5,5 % des actifs.

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

En 2017, nous avons voté à 271 assemblées d'actionnaires. Sur les 3 730 propositions de l'ensemble des assemblées annuelles, nous nous sommes prononcés pour sur 43 % des votes enregistrés, 38 % contre et 19 % d'abstention. Comme par les années passées, la majorité des abstentions s'explique dans les cas où il y a impossibilité d'exercer un vote contre des propositions. Ces votes contre les recommandations de la direction demeurent au niveau de la nomination des administrateurs et des firmes de vérification, puisque le manque d'information ne permettait pas d'exercer favorablement nos votes.

NOMBRES D'ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES



De plus, en 2017, le RRUQ s'est doté d'une Politique sur l'investissement responsable afin de définir un cadre clair et souple lui permettant d'intégrer les considérations liées à l'investissement responsable et à sa gestion des actifs, en tenant compte des marchés dans lesquels il investit. Par cette Politique, le RRUQ a pour objectif d'apporter une contribution crédible et efficace à l'amélioration du bilan social des sociétés tout en tenant compte de ses convictions et principes, tel que décrit ci-dessous :

Convictions

- Le RRUQ est un investisseur à long terme. À ce titre, il encourage les sociétés à adopter des politiques et des pratiques responsables.
- Pour le RRUQ, la diversification est importante pour tirer profit des marchés financiers, assurer une saine gestion des risques et produire les rendements attendus.
- Le RRUQ croit que la prise en compte des éléments ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) contribue à la gestion complète et intégrée de l'ensemble des risques liés à un investissement.
- Le RRUQ croit également qu'une société qui gère ces éléments de façon proactive contribue à la performance à long terme de celle-ci.
- Le RRUQ croit en une approche qui privilégie l'engagement actionnarial avec les parties prenantes par l'exercice actif du droit de vote par procuration.
- Le RRUQ considère qu'il est important que les sociétés divulguent l'information sur les éléments ESG, puisqu'il s'agit d'un outil permettant d'analyser, de comparer et d'évaluer ces aspects des sociétés.

Principes

- Le RRUQ encourage les sociétés à :
 - Conduire leurs activités en respectant les droits et libertés fondamentales enchaînés dans les lois, et en interdisant toute discrimination;
 - Respecter les droits des travailleurs et à prendre les mesures nécessaires afin de leur garantir un environnement sain et sécuritaire, et interdire toute forme d'abus;
 - Prendre les mesures nécessaires afin de respecter et de protéger l'environnement où se situent les diverses activités de l'entreprise;
 - Respecter les communautés au sein desquelles elles exercent leurs activités et favorisent leur développement.
- Le RRUQ s'attend notamment à ce que les sociétés dans lesquelles il investit adoptent ces comportements.
- Le RRUQ tient compte des politiques et des principes de gouvernance mis en place dans les sociétés.
- Le RRUQ appuie les mesures qui permettent aux actionnaires minoritaires de faire valoir leurs droits.

L'approche privilégiée par la Caisse en matière d'investissement responsable s'articule autour des volets suivants : l'engagement actionnarial et l'intégration des critères ESG dans le processus d'analyse et de décision des investissements. Cette approche permet au RRUQ de répondre à ses engagements envers les participants et les bénéficiaires et de mieux faire concorder ses activités d'investissement avec les intérêts généraux de la société.

Le RRUQ est signataire des Principes de l'Investissement Responsable (les « PRI ») de l'ONU depuis 2009. En devenant signataire, il s'est engagé publiquement, en tant qu'investisseur, à les adopter et à les appliquer dans la mesure où cela est compatible avec ses responsabilités fiduciaires.

La Politique d'exercice des droits de vote et la Politique sur l'investissement responsable sont disponibles sur le site Internet du RRUQ.



RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Responsabilité de la direction relative à la production des états financiers	45
Rapport des auditeurs indépendants	47
États financiers	
État de la situation financière	48
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	49
État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite	50
Notes complémentaires	51

ÉTATS FINANCIERS ET NOTES AFFÉRENTES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Régime de retraite de l'Université du Québec ont été produits par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et sur des estimations. Ces états financiers respectent les conventions comptables qui sont conformes aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du Régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent notamment un Code de déontologie, des normes de qualité pour l'engagement et la formation du personnel, un Règlement intérieur, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité des états financiers incombe au CR conformément aux lois et règlements qui le régissent. Afin de le soutenir dans ses responsabilités, le CR a mandaté un CAU. Celui-ci se compose de six administrateurs ne faisant partie ni des cadres, ni du personnel du Secrétariat du Régime. De plus, ce comité examine les recommandations que font les auditeurs externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que leur mise en application par la direction. Dans l'exercice de ses fonctions, ce comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour décider de la portée et du choix du moment de leurs audits respectifs, examiner leurs constatations et s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité a révisé les états financiers et en a recommandé l'approbation au CR.

En outre, le Cabinet d'actuaire-conseils Mercer (Canada) Limitée a procédé à une évaluation actuarielle en règle des engagements au titre des prestations en date du 31 décembre 2016, conformément aux exigences de la Loi provinciale sur les régimes complémentaires de retraite. Ce document a été déposé auprès de Retraite Québec le 27 octobre 2017.

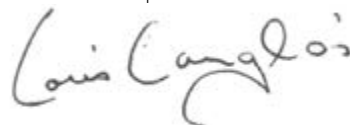
Les auditeurs externes du Régime, Ernst & Young, ont effectué un audit indépendant des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Leur audit a comporté les sondages et autres procédés qu'ils ont jugé nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur. Les auditeurs externes ont libre accès au CAU pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne.

Le directeur général



Alain Vallée

Le directeur des placements, du contrôle et de la comptabilité



Louis Langlois, CFA

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres du Comité de retraite du
Régime de retraite de l'Université du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime de retraite de l'Université du Québec (le « Régime »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction du Régime pour les états financiers

La direction du Régime est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite de l'Université du Québec au 31 décembre 2017, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.¹

Québec, Canada
Le 26 avril 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109180



Régime de retraite de l'Université du Québec

État de la situation financière

[en milliers de dollars]

Au 31 décembre

	2017	2016
	\$	\$
Actif		
Placements <i>[note 4]</i>		
Effets commerciaux	69 520	80 952
Obligations et fonds d'obligations <i>[note 4a]</i>	1 250 660	1 124 435
Actions et fonds d'actions <i>[note 4b]</i>	1 618 729	1 502 131
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme <i>[note 4c]</i>	251 746	232 228
Fonds et prêts hypothécaires <i>[note 4d]</i>	29 509	42 813
Fonds de couverture	10 108	31 457
Placements privés <i>[note 4e]</i>	621 277	535 502
Placements immobiliers	353 797	312 861
Encaisse détenue à des fins de placements	21 255	10 706
	4 226 601	3 873 085
Créances		
Cotisations à recevoir des membres	6 051	6 752
Cotisations à recevoir des employeurs	6 000	6 696
Revenus de placements à recevoir	9 977	7 425
Transactions sur les placements en voie de règlement	62	493
Autres créances à recevoir	1 652	1 750
	23 742	23 116
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres <i>[note 5]</i>	1 117	3 610
Immobilisations corporelles et autres actifs	628	651
Encaisse	11 526	11 123
	13 271	15 384
	4 263 614	3 911 585
Passif		
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres <i>[note 5]</i>	1 117	3 610
Transactions sur les placements en voie de règlement	1 843	1 938
Charges à payer	6 051	5 090
Prestations de cessation de service à payer	739	402
	9 750	11 040
Actif net disponible pour le service des prestations	4 253 864	3 900 545
Obligations au titre des prestations de retraite	4 317 899	3 865 669
Surplus (déficit)	(64 035)	34 876

Engagements *[note 11]*

Lu et approuvé,



André G. Roy, président



Alain Vallée, Directeur Général

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 décembre

	2017	2016
	\$	\$
Solde de l'actif net disponible au début	3 900 545	3 630 057
Activités de placements		
Revenus de placements <i>[note 7]</i>	181 073	160 533
Variations de la juste valeur des placements <i>[note 7]</i>	222 701	147 347
	403 774	307 880
Frais de gestion	(24 868)	(22 066)
Honoraires du fiduciaire	(528)	(509)
Frais de transactions	(491)	(473)
Autres	(102)	(74)
	377 785	284 758
Activités d'administration du règlement		
Cotisations		
Cotisations des membres <i>[note 8]</i>	71 326	69 414
Cotisations des employeurs <i>[note 8]</i>	69 286	67 064
Compensation pour retraite anticipée	453	526
Transferts d'autres régimes	6 224	8 179
	147 289	145 183
Autres revenus	19	19
	147 308	145 202
Prestations		
Prestations de retraite	(149 780)	(139 797)
Prestations de cessation de service	(13 236)	(12 007)
Transferts à d'autres régimes	(3 670)	(2 504)
	(166 686)	(154 308)
	(19 378)	(9 106)
Activités d'administration <i>[note 9]</i>	(5 088)	(5 164)
Augmentation nette	353 319	270 488
Solde de l'actif net disponible à la fin	4 253 864	3 900 545

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 décembre

	2017	2016
	\$	\$
Solde des obligations au début de l'exercice	3 865 669	3 665 951
Modification des méthodes d'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite [note 2 i)]	128 934	—
Solde retraité des obligations au début de l'exercice	3 994 603	3 665 951
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice provenant de:		
Modifications des hypothèses et gains actuariels [note 6]	145 736	22 777
Intérêts cumulés sur les prestations	213 157	209 846
Prestations constituées	124 846	113 205
Prestations versées, nettes des transferts	(160 443)	(146 110)
Solde des obligations à la fin de l'exercice	4 317 899	3 865 669

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

1) Description sommaire du régime de retraite

La description du Régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète. Le texte est accessible notamment par l'entremise du site www.rruq.ca, dans la section « Le RRUQ », onglet « Documentation », élément « Règlement ».

Les dispositions du RRUQ ont été modifiées en date du 1er janvier 2018. Les modifications ont, pour la plupart, une application prospective, c'est-à-dire qu'elles s'appliquent aux prestations accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018, les anciennes dispositions continuent de s'appliquer aux prestations accumulées jusqu'au 31 décembre 2017.

Généralités

Les salariés de l'Université du Québec, de ses établissements et des autres unités désignées dans le règlement du Régime (ci-après désigné l'Université) participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ce Régime est administré par un Comité de retraite paritaire composé de membres désignés par les employeurs et les employés des divers organismes participants au Régime ainsi que d'autres membres prévus à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec.

Le Régime est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

Les objectifs du Régime sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la politique de placement en vigueur [note 4], et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquitter ses obligations courantes. De plus, le Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

Financement

Les fonds du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation est approuvé par le Comité de retraite conformément à la Politique de financement du RRUQ. Cette Politique est accessible sur le site internet du RRUQ www.rruq.ca, dans la section « Le RRUQ », onglet « Documentation ».

Prestations de retraite

La rente annuelle normale d'un membre est basée sur le traitement moyen du membre pour les cinq années les mieux rémunérées lors de sa participation au Régime. Le montant de la rente est fixé à 2 % de ce traitement moyen par année de participation.

À compter de 65 ans, la rente annuelle est réduite de 0,7 % du traitement moyen jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec pour les cinq années correspondantes.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

1) Description sommaire du régime de retraite [suite]

Concernant les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2017, un participant actif a droit à une rente non réduite dès qu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 35 ans de service;
- b) Il a atteint 55 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans.

Concernant les rentes accumulées à compter du 1er janvier 2018, un participant actif a droit à une rente non réduite dès qu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 55 ans d'âge et 35 ans de service;
- b) Il a atteint 60 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans.

Prestations au décès

Au décès d'un membre retraité, une rente égale à 60 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant à moins que le conjoint n'ait renoncé au 10 % supplémentaire au moment de la prise de retraite. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente égale à 10 % [maximum de 40 %] ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre [maximum de 80 %]. En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime

Au décès d'un membre non retraité, les prestations dépendent de la date à laquelle elles ont été accumulées.

- a) Pour les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2017, les prestations sont les suivantes :
 - i) si le membre a accumulé moins de dix années de service à son décès, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime.
 - ii) si le membre a accumulé dix ans ou plus de service à son décès, une rente égale à 50 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente égale à 10 % [maximum de 40 %] ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre [maximum de 80 %]. En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime.
- b) Pour les rentes accumulées à compter du 1er janvier 2018, le conjoint ou les ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

1) Description sommaire du régime de retraite [suite]

Remboursement ou transfert lors d'une cessation d'emploi

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du règlement du Régime, un membre peut choisir de se voir accorder une rente différée ou de recevoir un montant forfaitaire correspondant à la valeur de la rente différée et des cotisations excédentaires calculées en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. À compter du 1er janvier 2018, ce montant forfaitaire est acquitté selon le degré de solvabilité du Régime.

Indexation des rentes

Les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2004 sont indexées annuellement après la retraite selon l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec.

Les rentes accumulées du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2017 sont indexées annuellement après la retraite selon l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec, auquel on soustrait 3 %. Le résultat de cette opération ne peut toutefois être inférieur à 0 %.

Les rentes accumulées à compter du 1er janvier 2018 sont indexées annuellement après la retraite selon 75 % de l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec.

Certaines dispositions particulières peuvent s'appliquer pour un membre ayant bénéficié d'un transfert de service en provenance d'un autre organisme.

Une clause d'indexation partielle répondant au minimum de la loi s'applique pour les rentes différées accumulées jusqu'au 31 décembre 2017. Les rentes accumulées à compter du 1er janvier 2018 ne sont pas indexées entre la date de cessation et la date de retraite.

Cotisations

En vertu du règlement du Régime, les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation appliqué au traitement du participant duquel on déduit 25 % pour la partie qui est inférieure au maximum des gains admissibles au sens du Régime des rentes du Québec, détermine la cotisation de chacune des parties. Le taux de cotisation des participants au Régime était de 12,7 % en 2016 et en 2017. Le taux de cotisation fixé par le Comité de retraite depuis le 1er janvier 2018 est de 11,7 %.

De plus, les participants peuvent verser des cotisations volontaires sans excéder le maximum permis par la loi de l'impôt sur le revenu.

2) Base de présentation

Les états financiers du Régime sont établis selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et ils sont basés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements et les passifs connexes, ou les obligations au titre des prestations de retraite, le Régime se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

2) Base de présentation [suite]

Les états financiers présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants. Ils sont préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

i) Modification du Règlement du Régime

Au cours de l'exercice 2017, suite à l'entente de la Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives de l'Université du Québec, le Règlement du Régime de retraite a été modifié. Les principales modifications visent l'indexation des rentes et les dispositions relatives au calcul de la rente de retraite et des cotisations des participants et employeurs au Régime.

Selon les exigences de Retraite Québec et pour respecter les modifications au Régime, l'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2016 a été revue et déposée, à Retraite Québec le 27 octobre 2017, reflétant ainsi l'ensemble des modifications acceptées par la Table réseau.

Suite au dépôt de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2016, le Comité de retraite a retraité au 1^{er} janvier 2017, le solde d'ouverture des obligations au titre des prestations afin de refléter l'impact des modifications du Règlement du Régime selon les normes comptables canadiennes. Les modifications au Règlement du Régime ont eu pour effet d'accroître les obligations au titre des prestations de retraite de 128 934 \$ passant de 3 865 669 \$ à 3 994 603 \$.

3) Principales méthodes comptables

i) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Régime pourrait prendre à l'avenir. Les estimations les plus significatives concernent l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite ainsi que la détermination de la juste valeur des placements privés et immobiliers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

ii) Placements et passifs connexes

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le Régime devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les placements et les passifs connexes sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes comprennent les gains et pertes réalisés et non réalisés.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

3) Principales méthodes comptables [suite]

iii) Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables établies par l'actuaire du Régime conformément à la politique de financement.

L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de la préparation des états financiers a été effectuée par la société d'actuaire indépendants Mercer et correspond à l'évaluation déterminée sur la base de la revue de la situation financière au 31 décembre 2016 tel qu'il était prévu à la section 23 du règlement du Régime.

Au 31 décembre 2017, la valeur des obligations au titre des prestations actuarielles constituées a été établie sur la base de l'évaluation statutaire au 31 décembre 2016 projetée en date du 31 décembre 2017 en tenant compte de l'évolution de l'exercice 2017.

iv) Opérations de prêts de titres

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des contreparties en espèces. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, un passif est constaté à l'égard des contreparties reçues en espèces de la part des emprunteurs sous le poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Par conséquent, un actif est comptabilisé pour les montants des contreparties reçues, sous le poste « Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres ». Les titres prêtés n'ont pas fait l'objet de décomptabilisation, conformément aux critères établis.

v) Transactions sur les placements en voie de règlement

Les montants à recevoir et à payer sur les transactions en cours sont liés aux transactions conclues par le Régime mais non encore réglées. Les montants à payer sur les transactions en cours comprennent les sommes à payer pour le rachat à court terme, au prix convenu, de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat.

vi) Revenus de placements

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

Les revenus provenant des fonds communs et des placements alternatifs sont comptabilisés au brut, c'est-à-dire que les honoraires de gestion qui sont déduits par les gestionnaires à même les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont présentés dans les états financiers sous la rubrique « Frais de gestion ». Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

3) Principales méthodes comptables [suite]

vii) Frais de transaction

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sous la rubrique « Frais de transactions » dans les activités de placements.

viii) Cotisations

Les cotisations des participants et des employeurs sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

ix) Prestations

Les prestations de retraite versées à des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

x) Remboursements

Les montants à rembourser par suite du départ ou du décès de participants sont comptabilisés lorsque les demandes de remboursement sont déposées par les participants ou, dans le cas du décès de participants, lorsqu'il a été déterminé qu'aucune rente n'est payable au conjoint.

xi) Transferts

Les montants reçus ou transférés en vertu d'ententes de transférabilité sont comptabilisés lorsque les demandes de transfert sont déposées par les participants et que les montants sont établis par les actuaires des parties concernées.

xii) Conversion des devises

Le Régime utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis en dollars canadiens au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change sur les placements sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les services des prestations au poste « Variations de la juste valeur des placements ».

xiii) Immobilisations corporelles

Le mobilier, l'équipement et les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes correspondant à la durée de vie utile de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée initiale du bail.

xiv) Impôt sur le revenu

Le régime de retraite est une fiducie de pension enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté d'impôt.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

3) Principales méthodes comptables [suite]

xv) Juste valeur des placements

Les placements sont regroupés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les placements en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques;

Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 : données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les placements ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont présentés à leur juste valeur de la façon suivante :

- Les effets commerciaux sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Les obligations sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen de flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens ne sont pas disponibles;
- Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers;
- La juste valeur des fonds de couverture, des unités de fonds communs d'obligations, d'actions, hypothécaires et immobiliers, est déterminée à partir de la valeur de l'actif net au 31 décembre soumise par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces fonds;
- Les prêts hypothécaires sont composés de titres de longue durée dont le taux d'intérêt est ajusté annuellement selon l'indice canadien des prix à la consommation. Compte tenu des taux à court terme appliqués sur ces prêts, leur juste valeur est considérée comme équivalente à leur valeur en capital;

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

3) Principales méthodes comptables [suite]

- La juste valeur estimative des sociétés en commandite présentée dans les placements privés et immobiliers est déterminée à partir de la valeur fournie par les gestionnaires et administrateurs de ces placements, qui l'établit selon des méthodes d'évaluation reconnues sur le marché. Ces méthodes comprennent notamment l'actualisation des flux monétaires futurs ou le recours à des données comme les multiples de capitalisation ou le prix d'opérations comparables récentes. Les états financiers annuels de ces fonds sont audités par des cabinets reconnus d'auditeurs externes.
- Les contrats à terme n'ont aucun coût à la date de fin d'exercice puisqu'ils font l'objet d'une réalisation quotidienne. La juste valeur des contrats sur devises est établie en fonction de leur valeur de liquidation à la fin de l'exercice financier;
- Les achats et ventes des placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération de la transaction (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

4) Placements

Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec, le Comité de retraite s'est doté d'un Énoncé de la politique de placement qui doit être vu comme l'expression des principales stratégies et règles que le Comité de retraite s'est fixées pour la gestion de l'actif et du capital. Cet Énoncé doit être revu minimalement tous les cinq ans.

Le Comité de retraite s'est fixé deux principaux objectifs en ce qui concerne le rendement à obtenir de l'actif net disponible. Le premier est que l'actif du Régime soit suffisant pour assurer le versement des rentes de retraite promises. Le second est que ce rendement permette de stabiliser le taux de cotisation ou minimise la probabilité de devoir l'augmenter et, si ce taux devait malgré tout être augmenté, qu'il minimise l'amplitude de l'augmentation nécessaire.

Gestion des risques

Le risque est défini comme la probabilité de ne pas atteindre les objectifs poursuivis et l'ampleur des conséquences, le cas échéant. Les risques suivants ont été définis et les mesures suivantes ont été prises pour réduire cette probabilité :

Crédit

Risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les titres de marché monétaire doivent avoir une cote de crédit minimale à l'achat. Aussi, les actifs du Régime sont limités à un certain pourcentage dans des obligations de pays émergents et dans des obligations corporatives de pays développés dont la cote de crédit est inférieure à un seuil déterminé.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

4) Placements [suite]

De plus, les mandats de gestion externe prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investis dans des obligations qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne et dans des titres adossés à des actifs ou garantis par des créances.

L'ensemble des actifs financiers soumis à ce risque représente 1 609 671 \$ [1 500 989 \$ en 2016] et est composé des effets commerciaux, des obligations, des prêts hypothécaires et des créances, incluant ceux présentés sous les rubriques « actifs déposés en contrepartie des contrats à terme » et « fonds et prêts hypothécaires ».

Devises

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

En général, le risque de change relatif à des placements étrangers n'est pas couvert en ce qui concerne l'équité, mais est couvert en ce qui concerne le revenu fixe. La couverture du risque de change relatif à des placements étrangers qui peuvent être constitués d'équité et de revenu fixe est laissée à la discrétion du Comité de placement.

Le risque de change peut également être géré de manière discrétionnaire par un gestionnaire qui offre ce service et dispose de l'expertise nécessaire. De plus, le Secrétariat peut recommander au Comité de placement de couvrir une partie ou la totalité de l'exposition à une ou à un panier de devises.

Le risque de change est également contrôlé au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investis dans des actions étrangères et des placements alternatifs.

Liquidité

Risque qu'il soit impossible de vendre un titre au moment désiré ou risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Des placements peu liquides sont surtout détenus en raison de leurs attraits aux plans du rendement anticipé, de l'appariement actif/passif ou de la diversification.

La liquidité est favorisée au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investis dans des placements alternatifs et des fonds de couverture.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance à moins d'un an.

Taux d'intérêt

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du Régime. Les obligations au titre du Régime sont exposées aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

4) Placements [suite]

Au 31 décembre 2017, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, toute augmentation de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 11,3 % ou 489 087 \$ [10,5 % ou 405 848 \$ en 2016] des obligations au titre du Régime, et toute diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 14,9 % ou 644 779 \$ [13,1 % ou 506 354 \$ en 2016] des obligations au titre du Régime.

Tout mouvement des taux d'intérêt de 1 % aurait un effet inverse de 9,1 % sur la valeur du portefeuille obligataire et des hypothèques non indexées, soit environ 128 805 \$ [9,0 % soit environ 116 017 \$ en 2016].

Le taux d'intérêt courant (revenu du coupon/valeur comptable) sur le portefeuille obligataire canadien est de 3,41 % au 31 décembre 2017 [3,41 % au 31 décembre 2016].

Prix sur indices boursiers

Risque que la juste valeur des titres boursiers fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Appariement

Les actifs du Régime sont choisis de manière à favoriser un appariement entre la valeur de l'actif et du passif sur base de capitalisation.

Diversification

La diversification entre les catégories d'actif est obtenue à l'aide de dispositions relatives à la répartition des actifs et à un portefeuille de référence. En général, les dispositions prévoient que :

- Les obligations sont diversifiées par échéance et celles qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne sont également diversifiées par émetteur. Le portefeuille obligataire peut également être diversifié en détenant des hypothèques et des titres garantis par des créances;
- Les actions canadiennes et étrangères sont diversifiées par titre et par secteur économique. Les actions étrangères sont également diversifiées géographiquement;
- Les placements immobiliers sont diversifiés par stratégie, par type d'immeuble et sur une base géographique.
- Le portefeuille de placements privés est diversifié par stratégie, par secteur économique et par région géographique. Ce portefeuille peut également être diversifié par des placements dans des propriétés dont le produit des ressources naturelles est exploité;

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

4) Placements [suite]

- Le portefeuille de commodités est diversifié en investissant dans des contrats à terme couvrant plusieurs secteurs;
- Les fonds de couverture sont diversifiés par stratégie;
- Les sources de valeur ajoutée sont diversifiées;
- Les produits de gestion qui tendent à mieux protéger le capital dans un environnement de marché baissier sont favorisés.

D'autres risques de diversification, de crédit, de devises, de liquidité et de taux d'intérêt sont décrits, lorsque pertinents, dans chacune des catégories d'actif de la présente note.

4a) Obligations et fonds d'obligations [29,4 % de l'actif net, 28,8 % de l'actif net en 2016]

	2017		2016	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	1,252,170	1,252,220	1,118,408	1,120,106
Fonds d'obligations étrangères	67,269	90,856	74,465	92,890
	1,319,439	1,343,076	1,192,873	1,212,996
Obligations canadiennes et fonds d'obligations canadiennes présentés dans le poste « Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme »	(95,135)	(92,416)	(89,596)	(88,561)
	1,224,304	1,250,660	1,103,277	1,124,435

4a.i) Obligations et fonds d'obligations canadiennes [29,4 % de l'actif net, 28,7 % de l'actif net en 2016]

	2017				2016	
	FTSE TMX Canada (55 %) univers (45 %) long terme	% de la catégorie	Obligations	Fonds d'obligations	Juste valeur	Juste valeur
	%	%	\$	\$	\$	\$
Fédérales	30.0	29.6	157,401	212,902	370,303	240,458
Provinciales et garanties	42.4	50.1	370,689	256,669	627,358	568,110
Municipales	2.1	0.2	-	2,335	2,335	5,725
Sociétés	25.5	31.0	158,921	230,173	389,094	472,452
Encaisse nette	-	(10.9)	-	(136,870)	(136,870)	(166,639)
	100.0	100.0	687,011	565,209	1,252,220	1,120,106

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

4) Placements [suite]

L'échéance des obligations se détaille ainsi :

	De 0 à 5 ans		De 5 à 10 ans		10 ans et plus		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	112,245	64,799	22,207	35,107	22,949	20,244	157,401	120,150
Provinciales								
et garanties	25,409	32,371	63,455	53,744	281,825	275,795	370,689	361,910
Municipales	-	1,747	-	3,449	-	344	-	5,540
Sociétés	124,039	77,090	21,896	55,209	12,986	22,192	158,921	154,491
	261,693	176,007	107,558	147,509	317,760	318,575	687,011	642,091

Le Régime détient des participations dans des fonds communs obligataires. L'échéance des portefeuilles correspondant à la participation du Régime dans ces fonds communs se détaille comme suit :

	De 0 à 5 ans		De 5 à 10 ans		10 ans et plus		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	80,860	36,297	36,422	14,098	95,620	69,913	212,902	120,308
Provinciales								
et garanties	21,858	13,604	46,427	42,470	188,384	150,126	256,669	206,200
Municipales	-	-	903	-	1,432	185	2,335	185
Sociétés	178,526	204,440	20,124	59,832	31,523	53,689	230,173	317,961
Encaisse								
nette et								
produits								
dérivés	(136,870)	(166,639)	-	-	-	-	(136,870)	(166,639)
	144,374	87,702	103,876	116,400	316,959	273,913	565,209	478,015

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

4) Placements [suite]

4a.ii) Fonds d'obligations étrangères [2,1 % de l'actif net, 2,4 % de l'actif net 2016]

	2017		2016
	% de la catégorie %	Juste valeur \$	Juste valeur \$
Obligations			
Amérique latine et Caraïbes			
Brésil	9.2%	8,338	11,960
Colombie	5.9%	5,338	4,734
Mexique	7.1%	6,466	9,743
Autres pays [11] [13 en 2016]	15.3%	13,932	11,821
Europe			
Autres pays [7] [8 en 2016]	11.2%	10,150	12,259
Pacifique/Asie			
Indonésie	10.3%	9,336	8,418
Malaisie	6.6%	6,051	3,966
Autres pays [9] [9 en 2016]	4.7%	4,276	4,013
Afrique/Proche et Moyen-Orient			
Égypte	6.1%	5,553	-
Afrique du Sud	5.0%	4,530	5,344
Autres pays [15] [10 en 2016]	13.8%	12,532	17,089
Encaisse			
États-Unis	4.8%	4,354	3,543
	100.0%	90,856	92,890

4b) Actions et fonds d'actions [38,1 % de l'actif net, 38,5 % de l'actif net en 2016]

La plupart des actions détenues par le Régime sont négociées sur des marchés reconnus et organisés.

	2017		2016	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
Actions canadiennes	366,012	565,513	361,179	542,069
Actions et fonds d'actions étrangères	944,993	1,053,216	906,660	960,062
	1,311,005	1,618,729	1,267,839	1,502,131

Sans la prise en compte du fait que le Régime effectue une gestion active, tout mouvement de l'indice boursier canadien S&P/TSX de 5 % aurait un effet de 28 276 \$ [27 104 \$ en 2016] alors que tout mouvement de l'indice boursier mondial MSCI ACWI ex-Canada de 5 % aurait un effet de 52 661 \$ [48 003 \$ en 2016] sur le total de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

4) Placements [suite]

4b.i) Actions canadiennes [13,3 % de l'actif net, 13,9 % de l'actif net en 2016]

	2017			2016
	S&P/TSX %	% de la catégorie %	Juste valeur \$	Juste valeur \$
Services financiers	34.6	23.3	131,705	135,683
Énergie	19.7	16.7	94,311	95,678
Produits industriels	9.5	14.7	83,311	74,761
Consommation discrétionnaire	5.4	11.8	66,479	68,436
Matières premières	11.5	12.2	69,214	62,454
Consommation – produits de base	3.7	6.4	36,279	37,242
Services de télécommunications	4.7	5.9	33,195	29,650
Technologies de l'information	3.2	5.5	31,260	23,203
Immobiliers	2.9	2.0	11,463	9,824
Services publics	3.8	1.5	8,296	5,138
Soins de santé	1.0	-	-	-
	100.0	100.0	565,513	542,069

4b.ii) Actions et fonds d'actions étrangères [24,8 % de l'actif net, 24,6 % de l'actif net en 2016]

	2017			2016
	% de la catégorie %	Actions \$	Fonds d'actions \$	Juste valeur \$
Amérique				
États-Unis	34.7	45,750	319,373	365,123
Autres pays [7] [7 en 2016]	6.5	1,409	66,757	68,166
Europe				
Royaume-Uni	7.4	35,071	42,389	77,460
Autres pays [21] [21 en 2016]	18.4	83,840	110,185	194,025
Pacifique/Asie				
Chine	7.3	-	76,924	76,924
Japon	10.9	44,294	70,802	115,096
Autres pays [12] [11 en 2016]	11.6	18,222	103,792	122,014
Afrique/Proche et Moyen-Orient				
Autres pays [6] [6 en 2016]	3.2	547	33,861	34,408
	100.0	229,133	824,083	1,053,216

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

4) Placements [suite]

4c) Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme [5,9 % de l'actif net, 5,9 % de l'actif net en 2016]

	2017		2016	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
S&P 500	174,427	161,655	158,887	149,419
Bloomberg Commodity Index	91,810	90,091	81,641	82,809
	266,237	251,746	240,528	232,228

4c.i) S&P 500 [3,8 % de l'actif net, 3,8 % de l'actif net en 2016]

Le Régime détient, au 31 décembre 2017, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite LIBOR d'une durée de trois mois pour une valeur d'engagements de 161 610 \$ [148 893 \$ en 2016] sur l'indice S&P 500.

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2017			2016		
	% de la catégorie	Coût	Juste valeur	% de la catégorie	Coût	Juste valeur
	%	\$	\$	%	\$	\$
Encaisse nette et dépôts sur marges	(0.3)	9,066	(457)	0.1	8,269	115
Effets commerciaux	21.6	34,978	34,978	19.3	28,878	28,878
Fonds hypothécaires	21.5	35,248	34,718	21.3	32,144	31,865
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	57.2	95,135	92,416	59.3	89,596	88,561
	100.0	174,427	161,655	100.0	158,887	149,419

4c.ii) Bloomberg Commodity Index [2,1 % de l'actif net, 2,1 % de l'actif net en 2016]

Le Régime détient, au 31 décembre 2017, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite correspondant aux bons du Trésor américains d'une durée variant d'un à trente-six mois pour une valeur d'engagements de 90 156 \$ [82 928 \$ en 2016] sur l'indice Bloomberg Commodity Index.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

4) Placements [suite]

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2017			2016		
	% de la catégorie	Coût	Juste valeur	% de la catégorie	Coût	Juste valeur
	%	\$	\$	%	\$	\$
Encaisse nette et dépôts sur les marges	17.7	16,483	15,964	2.9	2,435	2,440
Effets commerciaux	82.3	75,327	74,127	97.1	79,206	80,369
	100.0	91,810	90,091	100.0	81,641	82,809

4d) Fonds et prêts hypothécaires [0,7 % de l'actif net, 1,1 % de l'actif net en 2016]

	2017		2016	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Fonds hypothécaires	16,186	16,234	26,073	26,309
Prêts hypothécaires	13,275	13,275	16,504	16,504
	29,461	29,509	42,577	42,813

Les prêts hypothécaires sont utilisés aux fins d'immunisation d'une partie du passif des membres retraités. Ces prêts, dont le rendement est indexé à l'inflation, ont été consentis à des coopératives d'habitation qui sont réparties à travers le Québec et l'Ontario et sont subventionnées par le gouvernement du Canada. Les prêts hypothécaires sont garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

4e) Placements privés [14,6 % de l'actif net, 13,7 % de l'actif net en 2016]

Les sociétés en commandite et les fonds de placement privés composant les placements privés se répartissent ainsi :

	2017				2016			
	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Sociétés et fonds canadiens	402,064	332,920	303,304	367,574	323,481	270,121	238,967	288,766
Sociétés et fonds étrangers	254,057	157,055	103,725	79,109	235,208	139,989	93,981	87,030
Sociétés en propriété exclusive	-	-	122,687	174,594	-	-	142,183	159,706
	656,121	489,975	529,716	621,277	558,689	410,110	475,131	535,502

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

4) Placements [suite]

De par leur nature, les placements privés détenus par les sociétés en commandite dans lesquelles le Régime détient une participation ne sont pas négociés sur des marchés organisés.

4e.i) Placements privés – Sociétés en propriété exclusive [4,1 % de l'actif net, 4,1 % de l'actif net en 2016]

	2017		2016	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
6714919 Canada limitée	27,415	40,431	33,414	38,992
4417925 Canada inc.	-	-	22,237	4,501
6982620 Canada inc.	18,848	43,151	23,346	38,354
4491149 Canada inc.	12,678	15,687	17,177	19,617
7506317 Canada inc.	23,416	29,998	19,898	27,618
8216339 Canada inc.	15,031	17,761	14,965	17,067
9112553 Canada inc.	9,544	11,937	6,948	8,848
9294040 Canada inc.	5,137	4,069	19	-
9655506 Canada inc.	10,618	11,560	4,179	4,709
	122,687	174,594	142,183	159,706

Ces sociétés détiennent des actions de sociétés privées, des fonds de placements privés, des fonds d'obligations et des fonds de concessions agricoles et forestières.

4f) Placements libellés en devises étrangères

Les placements libellés en devises étrangères se répartissent ainsi, avant et après la répartition des titres détenus indirectement par l'entremise des fonds communs et des sociétés en commandite :

	2017			2016
	Détenus directement	Détenus indirectement	Juste valeur totale	Juste valeur totale
	\$	\$	\$	\$
Devises				
Dollar américain	371,897	572,855	944,752	819,052
Réal	-	55,787	55,787	51,183
Euro	83,004	207,751	290,755	186,364
Livre sterling	29,941	80,719	110,660	79,051
Yen	44,294	79,911	124,205	89,248
Autres devises (35) [32 en 2016]	48,385	290,049	338,434	268,972
	577,521	1,287,072	1,864,593	1,493,870

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

4) Placements [suite]

Afin de gérer certains risques de devises, le Régime et certains de ses gestionnaires détiennent des contrats sur devises. Le tableau ci-après détaille les engagements d'achat (vente) liés aux contrats en cours au 31 décembre 2017.

	2017				2016			
	Devise	Échéance	Nominale	Taux	Juste valeur	Nominale	Taux	Juste valeur
					\$			\$
Obligations	USD	Jan-18	42,000	1.2763	(984)	22,000	1.3150	568
	USD	Mar-18	(14,623)	1.2892	549	(27,149)	1.3361	(99)
	JPY	-	-	-	-	2,440	0.0116	-
	JPY	-	-	-	-	2,618	0.0116	-
					<u>(435)</u>			<u>469</u>

Tout mouvement de 5 % du dollar canadien aurait les effets suivants, incluant l'effet des contrats sur devises, sur les placements libellés en devises étrangères et sur la variation de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre :

	2017	2016
	\$	\$
Devises		
Dollar américain	48,975	40,585
Réal	2,789	2,559
Euro	14,538	9,318
Livre sterling	5,533	3,953
Yen	6,210	4,465
Autres devises	16,922	13,449

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

4) Placements [suite]

4g) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

	2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux	-	69,520	-	69,520
Obligations et fonds d'obligations	-	1,248,385	2,275	1,250,660
Actions et fonds d'actions	1,616,966	-	1,763	1,618,729
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	116,146	135,600	-	251,746
Fonds et prêts hypothécaires	16,234	13,275	-	29,509
Fonds de couverture	-	10,108	-	10,108
Placements privés	-	-	621,277	621,277
Placements immobiliers	-	-	353,797	353,797
Encaisse détenue à des fins de placements	-	21,255	-	21,255
	1,749,346	1,498,143	979,112	4,226,601
	41,4%	35,4%	23,2%	100,0%
	2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux	-	80,952	-	80,952
Obligations et fonds d'obligations	-	1,117,087	7,348	1,124,435
Actions et fonds d'actions	1,496,708	3,035	2,388	1,502,131
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	96,916	135,312	-	232,228
Fonds et prêts hypothécaires	26,309	16,504	-	42,813
Fonds de couverture	-	31,457	-	31,457
Placements privés	-	-	535,502	535,502
Placements immobiliers	-	-	312,861	312,861
Encaisse détenue à des fins de placements	-	10,706	-	10,706
	1,619,933	1,395,053	858,099	3,873,085
	41,8%	36,0%	22,0%	100,0%

Au cours des exercices se terminant les 31 décembre 2017 et 2016, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1, 2 et 3.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

4) Placements [suite]

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

	2017					
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) réalisés et non réalisés	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations	7,348	(160)	-	(4,913)	2,275	40
Actions et fonds d'actions	2,388	611	331	(1,567)	1,763	7
Placements privés	535,502	13,454	110,889	(38,568)	621,277	91,561
Placements immobiliers	312,861	20,919	20,017	-	353,797	139,927
	858,099	34,824	131,237	(45,048)	979,112	231,535

	2016					
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) réalisés et non réalisés	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations	11,851	(69)	1,329	(5,763)	7,348	186
Actions et fonds d'actions	-	(88)	2,476	-	2,388	(88)
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	57,815	(2,910)	12,522	(67,427)	-	-
Placements privés	471,275	10,581	58,966	(5,320)	535,502	60,371
Placements immobiliers	285,204	13,259	17,176	(2,778)	312,861	119,009
	826,145	20,773	92,469	(81,288)	858,099	179,478

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

5) Prêts de titres

Les transactions conclues aux 31 décembre 2017 et 2016 relativement aux opérations de prêts de titres se résument comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Prêts de titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	546,987	421,724
Contreparties reçues		
Titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	558,093	426,579
Espèces	1,117	3,610

Le Régime a constaté un passif équivalant aux contreparties en espèces totalisant 1 117 \$ [3 610 \$ en 2016] au poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Si ces espèces ne sont pas remboursées, l'emprunteur conservera les titres prêtés en garantie.

Les contreparties reçues peuvent être réalisées dans l'éventualité où le prêteur ne remet pas, à la date d'échéance, les titres prêtés.

6) Obligations au titre des prestations de retraite

Le cabinet d'actuaire Mercer a établi la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2016 sur la base de la revue de la situation financière à cette date, comme il était prévu à la section 23 du règlement du Régime. Au 31 décembre 2017, la valeur des prestations actuarielles constituées a été établie sur la base de l'évaluation statutaire au 31 décembre 2016 projetée en date du 31 décembre 2017.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	%	%
Taux d'actualisation	5.11	5.70
Rendement de l'actif ⁽¹⁾	5.11	5.70
Augmentation des échelles salariales		
la première année	2.50	1.25
pour les années suivantes	2.50	2.50
Indexation à IPC - 3 %	0.20	0.20
Pleine indexation des rentes		
la première année	2.00	1.40
pour les années suivantes	2.00	2.00

⁽¹⁾ Le rendement de l'actif présenté est net de tous les frais d'administration, de gestion et inclut une provision pour écart défavorable.

En plus de l'augmentation des échelles, les augmentations salariales considérées dans l'évaluation tiennent compte de la progression dans l'échelle en fonction de l'âge atteint.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

7) Activités de placements

Les revenus (dépenses) et variations de la juste valeur des placements se détaillent ainsi :

	Revenus		Variations de la juste valeur des placements		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse, effets commerciaux	1,111	789	(407)	(899)	704	(110)
Obligations et fonds d'obligations	40,920	41,839	18,609	(4,865)	59,529	36,974
Actions et fonds d'actions	41,316	34,339	163,116	104,880	204,432	139,219
Actifs déposés en contrepartie et contrats à terme	32,537	29,334	(4,796)	(16,834)	27,741	12,500
Fonds et prêts hypothécaires	1,543	2,004	23	(260)	1,566	1,744
Fonds de couverture	294	748	(3,795)	(4,570)	(3,501)	(3,822)
Placements privés	53,798	34,909	10,077	12,515	63,875	47,424
Placements immobiliers	7,853	16,620	20,938	13,273	28,791	29,893
Gestion des devises et fluctuation de taux de change	874	(918)	18,936	44,107	19,810	43,189
Autres revenus de placements	827	869	-	-	827	869
	181,073	160,533	222,701	147,347	403,774	307,880

8) Cotisations

	2017	2016
	\$	\$
Membres		
Cotisations de l'année courante	68,689	66,460
Ajustements d'années antérieures	170	48
Rachats d'années de service	1,547	1,895
Cotisations volontaires	920	1,011
	71,326	69,414
Employeurs		
Cotisations de l'année courante	68,689	66,460
Ajustements d'années antérieures	139	86
Rachats d'années de service	458	518
	69,286	67,064

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

31 décembre 2017

9) Frais d'administration

	2017	2016
	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et formation	3,598	3,489
Déplacements et réunions	87	129
Dépenses d'exploitation	617	637
Frais externes	253	551
Honoraires des actuaires	370	200
Honoraires des auditeurs	36	36
Autres dépenses	127	122
	<u>5,088</u>	<u>5,164</u>

10) Informations additionnelles

Le Régime est soumis à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite qui exige qu'un régime de retraite du secteur universitaire dépose une évaluation actuarielle visant à déterminer la situation de capitalisation du régime de retraite au plus tard à la date de la dernière fin d'exercice financier du Régime se situant dans les 3 ans qui suivent la date de la dernière évaluation actuarielle complète du Régime.

L'évaluation actuarielle complète la plus récente a été effectuée au 31 décembre 2016 et a été enregistrée auprès de Retraite Québec et de l'Agence du Revenu du Canada le 27 octobre 2017. La prochaine évaluation actuarielle complète doit être effectuée au plus tard en date du 31 décembre 2019.

La valeur actuarielle de l'actif du Régime servant à déterminer la situation financière selon l'approche de capitalisation est fondée sur la juste valeur des placements ajustée pour tenir compte des montants à payer et à recevoir du Régime. La valeur actuarielle du passif du Régime et les cotisations pour services courants selon l'approche de capitalisation ont été calculées en utilisant la méthode de projection de prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant.

11) Engagements

Le Régime loue ses bureaux en vertu d'un bail qui doit venir à échéance le 30 novembre 2024.

Les loyers futurs de base comprennent les paiements suivants :

	\$
2018	<u>225</u>
2019	226
2020	235
2021	235
2022	235
2023 et suivantes	<u>450</u>

COMITÉS ET PARTENAIRES

COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE

Membres désignés par les corporations des établissements de l'Université du Québec :

Claude Arbour, INRS
Mario Beauséjour, ÉTS
Luc Boisvert, UQAT
Louise Boucher, TÉLUQ
Martin Côté, UQAC
André Dorion, UQAM
Yves Dupont, UQO
Jean-Pierre Mailhot, ENAP
Olivier Malo, UQTR
André G. Roy, UQ
Marjolaine Viel, UQAR

Membres désignés par les employés des établissements de l'Université du Québec :

Claire Bouchard, UQAM
Pier-André Bouchard St-Amant, ENAP
Pierrette Doré, UQAT
Louis Dufresne, ÉTS
Bernard Gaucher, UQTR
Hélène Girard, INRS
André Labelle, UQO
Jean-Yves Lajoie, UQAR
Alberto Poulin, TÉLUQ
André Rossignol, UQAC
Zaki Taboubi, UQ

Membres nommés par l'Assemblée des gouverneurs :

Jacqueline Hébert
Clément Roberge

Membre indépendant nommé par le Comité de retraite :

Michel Turcotte

Membres nommés en assemblée annuelle :

Matthieu Dufour, UQAM - Membre nommé par les participants actifs (non-votant)
Hélène Grand-Maître, Membre nommée par les retraités et bénéficiaires (non-votant)
Gaétan Naud, Membre nommé par les retraités et bénéficiaires (votant)
André Régimbald, UQO - Membre nommé par les participants actifs (votant)

Membres du Comité exécutif :

Claire Bouchard
André Dorion
Bernard Gaucher
André Labelle
André G. Roy, président
Marjolaine Viel

Membres du Comité de placement :

Luc Boisvert
Robert Ciamarro, membre externe
Martin Côté
Matthieu Dufour, président
Jean-Yves Lajoie
Michel Lemieux, membre externe
Clément Roberge
Zaki Taboubi

Membres du Comité d'audit :

Mario Beauséjour, président
Raynald Bédard, membre externe
Louise Boucher
Louis Chantal, membre externe
Pierrette Doré
Michel Turcotte

Membres du Comité d'éthique et de déontologie :

Carole Chauvin, présidente,
membre externe
Louis Dufresne
Olivier Malo
Marielle Pausé, membre externe
Jacques A. Plamondon, membre externe

Participants au Comité des usagers :

Hélène Allaire, TÉLUQ
Jean-François Bégin, UQAT
Martine Bernard, INRS
Guyline Bigras, UQAM
Lucie Bilodeau, ENAP
Marie-Claude Boivin, RRUQ
Fanny Bossé, UQO
Fabienne Boutin, INRS
Guyline Corneau, UQAM
Johanne Coulombe, ÉNAP
Karolyne Desjardins, UQTR
Lucie Dubé, UQTR, Présidente
Julie Dufort, ÉTS
Diane Faucher, MUSÉE
Louise Fillion, UQAC
Claude Fortin, FPPU
Marie-Ève Fortin, FPPU
Johanne Fournier, ÉTS
Nancy Fradette, ÉTS
Josée Gagnon, TÉLUQ
Marcelle Gagnon, UQAT
Anne Giguère, SPPUQAR
Annie Girard, UQTR
Isabelle Jean, UQAR
Denis Lacroix, ÉTS
Valérie Lafrenière, SCFP – local 1800
Line L'Espérance, UQO
Danielle Malenfant, INRS
Julie Michaud, ÉTS
Jacinthe Normand, UQ
Danièle Parent, UQAC
Sarah Piquet, RRQU
Chantal Racine, SIUQ
Manon Rochefort, PUQ
Sylvie Ross, UQAR
Luc Rouleau, OUI
Chantal Schwarz, UQAM
Isabelle Séguin, UQO
Lucy Sicard, FUQTR
Charles Sleighter, SPUQTR
Diane Tawel, UQAM
Valérie Therrien, MUSÉE
Sandra Thiffault, SPPUQTR

FÉDÉRATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Sigle	Nom de l'association	Coordonnées des présidents
APRÈS L'UQAM	Association du personnel retraité de l'Université du Québec à Montréal Site Web : www.apres.uqam.ca	Francine David 450 933-6704 david.francine@videotron.ca
APRÈS-INRS	Association des personnes retraitées de l'Institut national de la recherche scientifique Site Web : www.apres.inrs.ca	Magella Cantin 418 873-3710 magella.cantin@inrs.ca
APR-UQAM	Association des professeures et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal Site Web : http://www.unites.uqam.ca/apr/	Marcel Rafie 514 683-3554 rafie.marcel@uqam.ca
ARENAP	Association des retraités de l'École nationale d'administration publique	Claude Beauregard 418 525-6647 claudebeauregard@gmail.com
ARTÉLUQ	Association des retraités de la TÉLUQ Site Web : www.arteluq.ca	Renald Marchand , président 418 678-9788 renaldmarchand@live.ca
ARUQAC	Association des retraités de l'Université du Québec à Chicoutimi Site Web : www.uqac.ca/aruqac/	Ghislain Laflamme 418 548-9790 ghislain_laflamme@uqac.ca

Sigle	Nom de l'association	Coordonnées des présidents
ARRUQAR	Association des retraités et retraitées de l'Université du Québec à Rimouski Site Web : http://www.uqar.ca/aruqar/	André Bédard 418 722-7225 association_retraites@uqar.ca
ARUQAT	Association des retraités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Serge Tessier 819 797-5495 serge.tessier@uqat.ca
ARUQO	Association des retraités de l'Université du Québec en Outaouais	Léticia Messier 819 503-3958 leticiasm@hotmail.com
ARUQSS	Association des retraités de l'Université du Québec (siège social) Site Web : www.uquebec.ca/aruqss	Clémence Neault 418 657-1405 clemence.neault@videotron.ca
ARUQTR	Association des retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières Site Web : www.uqtr.ca/asso.retraites	Jean-Claude Montplaisir 819 293-6773 jean-claude.montplaisir@uqtr.ca
APPR-UQTR	Association des professeurs réguliers retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières	Jean Roy 819 373-7027 jean.roy@uqtr.ca

P RINCIPAUX CONSEILLERS EXTERNES

ACTUAIRES ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Mercer (Canada) limitée

Québec, QC

BANQUE

Banque Nationale du Canada

Québec, QC

DROITS DE VOTE

Groupe Investissement Responsable Inc.

Montréal, QC

GARDE DE VALEURS

RBC Services aux investisseurs et de trésorerie

Montréal, QC

VÉRIFICATEURS EXTERNES

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Québec, QC

GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES

Obligations canadiennes :	AlphaFixe Capital Caisse de dépôt et placement du Québec Canso Investment Counsel Ltd Greystone Managed Investments Inc. Phillips Hager & North Investment Mng Ltd PIMCO, LLC	Montréal, QC Montréal, QC Richmond Hill, ON Régina, SK Vancouver, BC Newport Beach, CA
Prêts hypothécaires indexés :	Bona Vista Asset Management Limited First National Financial Corporation	Toronto, ON Toronto, ON
Dettes de marchés émergents :	Investec Asset Management	Londres, Royaume-Uni
Actions canadiennes :	Letko Brosseau & Associés Placements Montrusco Bolton Inc.	Montréal, QC Montréal, QC
Actions étrangères :	Comgest SA Gestion de placements TD inc. Hexavest Inc. Riverbridge Partners, LLC Trivalent Investments Unigestion SA	Paris, France Toronto, ON Montréal, QC Minneapolis, MN Boston, MA Genève, Suisse
Commodités :	Gresham Investment Management, LLC	New-York, NY
Fonds immobilier et Concessions :	Bentall Kennedy (Canada) L.P. Blackstone Group L.P. Brookfield Asset Management Inc. Caisse de dépôt et placement du Québec Conundrum Capital Corporation Global Forest Partners L.P.	Vancouver, BC New York, NY Toronto, ON Montréal, QC Toronto, ON Lebanon, NH
Placements infrastructures :	Ardian Axium Infrastructure Brookfield Asset Management Inc Caisse de dépôt et placement du Québec Fiera Comox Partners Inc. IFM Investors Trencap, S.E.C.	Paris, France Montréal, QC Toronto, ON Montréal, QC Montréal, QC Melbourne, Australie Montréal, QC
Placements privés :	Ardian Caisse de dépôt et placement du Québec Clearspring Capital Partners Novacap Partenaires Oaktree Capital Management L.P. Penfund Management Siparex, Sigefi Private Equity Terra Firma Capital Partners Ltd Wilton Asset Management Woodside Management	Paris, France Montréal, QC Toronto, ON Montréal, QC Los Angeles, CA Toronto, ON Lyon, France Londres, Royaume-Uni Boston, MA Redwood Shores, CA
Autres placements alternatifs :	Brookfield Asset Management Inc. Private Advisors, LLC	Toronto, ON Richmond, VA

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ANNUELLES 2018

LUNDI 14 MAI 2018	MARDI 15 MAI 2018	MERCREDI 16 MAI 2018	JEUDI 17 MAI 2018	VENDREDI 18 MAI 2018
9 h à 10 h 30	9 h à 10 h 30	9 h à 10 h 30	9 h à 10 h 30	9 h à 10 h 30
<p>UQO 283, Alexandre-Taché Gatineau Pavillon Alexandre-Taché</p> <p>Salle F0129-130</p> <p>Vidéoconférence avec St-Jérôme</p> <p>Salle J1209</p>	<p>UQAC 555, boul. de l'Université Chicoutimi</p> <p>Salle P0-5000</p>	<p>ÉNAP Québec (ÉNAP, INRS, RRUQ, TÉLUQ, UQ) 555, boul. Charest Est Québec</p> <p>Salle 4114</p> <p>WEBDIFFUSION</p>	<p>INRS et région de Montréal Campus IAF 531, boul. des Prairies Laval</p> <p>Salle H204 (bibliothèque)</p>	<p>UQAM 320, Sainte-Catherine Est Montréal Pavillon J.-A. De Sève</p> <p>Salle à confirmer</p>
15 h à 16 h 30	14 h 30 à 16 h	14 h à 15 h 30	14 h 30 à 16 h	
<p>UQAT 445, boul. de l'Université Rouyn-Noranda</p> <p>Salle D-206</p> <p>Vidéoconférence avec Val d'Or</p> <p>Salle 1228</p>	<p>UQAR Campus de Lévis 1595, boul. Alphonse- Desjardins, Lévis</p> <p>Salle 2064</p> <p>Vidéoconférence avec Rimouski</p> <p>Salle J-455</p>	<p>UQTR 3351, boul. des Forges Trois-Rivières Pavillon Pierre-Boucher</p> <p>Salle 1006</p>	<p>ÉTS 1100, rue Notre-Dame O. Montréal Pavillon principal</p> <p>Salle A-1600</p>	

Notes :

- Nous vous invitons à consulter le site Internet du RRUQ www.rruq.ca pour connaître les salles où se dérouleront les rencontres.
- Compte tenu de la consultation de plus en plus fréquente du site Internet du RRUQ et dans un souci de protection de l'environnement, seulement mille copies du rapport annuel sont imprimées.





2600, boulevard Laurier, bureau 600
Québec (Québec) G1V 4W1

Téléphone :

418 654-3850

Ligne sans frais :

1 888 236-3677

Télécopieur :

418 654-3854

www.rruq.ca